

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

25^e anniversaire
de la Déclaration universelle
des Droits de l'Homme

GUERRE ou PAIX ?

NOVEMBRE 1973 • N° 314 • 1,50 FRANCS

Deux attitudes

Militante du M.R.A.P. depuis plus de cinq ans, je tiens à manifester mon indignation contre l'exploitation raciste faite lors de l'assassinat du chauffeur de car à Marseille.

« Sud-Ouest » du 28 août, écrit du meurtrier algérien qu'il était «... peut-être en état de démence ».

Dans ce même journal dont je vous envoie la coupure : « Un crime à Bordeaux ». Deux jeunes gens tués et une jeune fille grièvement blessée, qui seraient des **gitanes** (pour tapage nocturne).

Là, les policiers gardent un silence, quasi total sur l'identité du meurtrier !

Là on refuse de faire connaître l'identité des victimes, et les gitans, ma foi, on peut les abattre comme les animaux. On n'a plus reparlé de ces deux meurtres dans le journal et encore moins à la radio.

Un autre cas : double meurtre par un interné de trente-cinq ans : son identité ne peut être dévoilée... il échappe en raison de son internement à l'action de la Justice !... Mais à Marseille : « Sud-Ouest » débute par ceci : « L'Algérien Salah Bougrine... » Et y revient jour après jour.

Tout cela me met hors de moi, et je pense que beaucoup de militants du M.R.A.P. sont indignés.

Mlle SALVAN
Agen (47)

L'Espagnol de la télé

Nous venons de voir à la télé la dramatique du samedi soir, et nous ne pouvons nous empêcher de vous écrire pour protester par votre intermédiaire contre le dénouement artificiel de « M. Emilien est mort ».

Il est révoltant qu'un homme vu une fois et de façon fugitive au cours du film se révèle brusquement le coupable. Même un jardinier français meurtrier aurait choqué dans ces conditions. **A fortiori** si c'est un émigré s'exprimant à peine en français, et dont la motivation n'est pas évidente.

Bien sûr, nous sommes des adultes doués d'esprit critique, et ce n'est pas une telle conclusion qui peut changer notre manière de penser. Mais il nous a vraiment été pénible de voir nos jeunes enfants,

DANS NOTRE



COURRIER

naturellement influençables, découvrir que l'assassin était cet Espagnol fanatique, s'exprimant à peine, vivant en marge, faisant ses mauvais coups à l'abri de tous soupçons, attendant sa victime tapi dans sa tanière ainsi qu'un fauve.

Oui, cette sinistre impression finale, les arrière-pensées racistes qu'elle suggère, ont défiguré un film qui, par ailleurs, avait de grandes qualités : cadre magnifique, personnages à l'accent de vérité.

M. et Mme BELARBI
Agneaux (50)

Des conflits réels mais non insolubles

Les circonstances actuelles rendent l'action du M.R.A.P. plus nécessaire que jamais pour dénoncer les manifestations du racisme sur le plan national, mais aussi pour empêcher les marchands d'armes de trouver sans cesse de nouveaux clients en exaspérant les passions raciales et idéologiques.

Les gouvernements ne font rien — complices tacites de leurs industries d'armement — pour promouvoir les solutions raisonnables, c'est-à-dire négociées, de conflits réels, mais non insolubles.

Comment n'être pas frappé par la succession : guerre européenne 1939-45, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, guerre du Viet-Nam, guerre du Proche-Orient ? Serait-elle l'effet du hasard ?...

Nous avons affaire à forte partie, mais cela même nous confirme et nous fortifie dans notre lutte.

Marie SCHMITT
Strasbourg (67)

Mon fils est mulâtre

Malgré l'horreur que représentent le racisme et l'antisémitisme, je crois qu'il faut être touché par cette bêtise pour vraiment sentir le besoin de lutter... Celui qui n'est pas touché le déplore simplement sans se rendre compte de ce que c'est.

Si j'ai mesuré toute l'étendue du racisme, c'est à travers mon fils qui est mulâtre, et je doute, quoiqu'il ait maintenant 17 ans, qu'il puisse oublier les blessures morales qu'il a dû supporter depuis son entrée à l'école primaire. Je comprends, malgré tout, les personnes de mon entourage, qui croient que le racisme n'existe pas, puisque, elles, n'ont jamais eu à en souffrir.

Car, puis-je moi-même le ressentir comme mon fils ? Comme l'Algérien ou le juif ?

Lorsque j'entends, autour de moi dire « un boche » ou « un bicot », je me demande si ceux qui parlent ainsi se doutent même qu'ils sont racistes.

G.G.
Cholet (49)

J'ai eu l'honneur...

... J'ai la joie de vous annoncer que je suis délégué (au titre du Mouvement de la Paix) pour participer au Congrès des Forces Pacifistes de Moscou. Je ne manquerai pas de défendre particulièrement les positions généreuses du M.R.A.P. en cette période où sévit partout une recrudescence du racisme.

Mes amitiés à l'avocat (M^e Dimet) qui est venu nous prêter main-forte à Saint-Claude pour l'affaire des bistrotiers qui refusaient de servir à boire aux Algériens.

Depuis un an, je suis à Fouchers, dans la banlieue de Dôle. Les cas de racisme sont plus rares, mais les conflits sociaux sont plus fréquents. Je suis dans l'ambiance de Lip et j'ai eu l'honneur d'être perquisitionné par la brigade des recherches.

Marcel BLONDEAU
Curé de Fouchers (39)

J'avais envie de vous parler

Récemment est paru chez Vrin un livre de Geneviève (Roudil) Brykman : « La judéité de Spinoza ». C'est un livre de philosophie tel qu'on aimerait qu'il y en ait plus.

L'auteur s'attache à montrer que l'œuvre de Spinoza est le produit de son appartenance à la communauté juive d'Amsterdam. Ce n'est ni de l'érudition, ni du bavardage. Ce qui m'a le plus intéressée dans ce livre est l'étude de l'influence du judaïsme sur Spinoza et son œuvre, et, d'autre part l'explication de l'antisémitisme par Spinoza, et sa critique de la notion d'élection par Dieu du peuple juif (ou judaïcité, terme créé par Albert Memmi, ainsi que judéité, et repris par l'auteur dans un but de clarification).

C'est donc un livre de philosophie facile et passionnant, surtout quand on a comme seule référence une année de « philo » au lycée.

J'avais envie de vous parler de cet ouvrage et merci si vous y faites attention.

Annick LEDUC
Malakoff (92)

A Aubagne

Je vous informe que le Centre Culturel d'Aubagne monte la pièce de Peter Weiss : « Chant du fantôme lusitanien ». La représentation est prévue fin janvier, début février 1974. Au texte original, nous incorporons des textes pris dans des journaux, sur des affiches, etc. qui feront allusion aux actes racistes les plus récents, ce qui aura pour effet d'actualiser la pièce (qui est une dénonciation du colonialisme et du racisme à la fois). A l'occasion de cette manifestation, nous animerons une discussion.

A Aubagne toujours, nous avons organisé des soirées d'alphabétisation pour les travailleurs algériens du bidonville voisin, ce qui est ici une action importante contre le racisme, quand on sait que la population est très mêlée et que le racisme anti-arabe est très vif.

Des discussions sont, comme ailleurs, organisées au lycée et dans les écoles

Claude MOULAS
Aubagne (13)

dans ce numéro

GUERRE OU PAIX ?

Après la nouvelle crise du Proche-Orient, qu'y a-t-il de changé ? « Droit et Liberté » tente de faire le point (pages 4 et 5) et publie l'appel du M.R.A.P. pour une vraie paix contre tout racisme, avec la liste des premiers signataires, tandis qu'une sociologue, Colette Guillaumin, étudie comment les stéréotypes racistes transparaissent dans la presse de ces quinze jours (pages 9 et 10). Jean Dresch présente les données de la bataille du pétrole, qui a joué un rôle décisif (pages 8 et 9).

* LE DOSSIER DU MOIS

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Pour son 25^e anniversaire, le texte intégral de cet important document, présenté par M. Luc Van Bellinghen, directeur du Bureau d'information des Nations unies à Paris (pages 15 à 19).

UNE FAMILLE COMME LES AUTRES...

C'est le titre du nouveau livre qui va paraître aux Editions Droit et Liberté. Une œuvre originale, poignante. Pierre Gaspar en a fait la préface (page 20).

VOYAGE AUTOUR DE MA CLASSE

Un professeur de classe d'initiation, fréquentée par des enfants de diverses nationalités, témoigne (page 30).

Carte de couverture : Geographical Projects Ltd (« La Terre est ronde », Editions du Pont Royal).

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris (2^e)
Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

- Un an : 25 F
 - Abonnement de soutien : 50 F
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique française, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.
Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication : Albert Lévy
Imprimerie La Haye

éditorial

L'Autre

UNE fois de plus, la guerre du Proche-Orient suscite — tandis que le sang coule — le double cortège de cris et de fureurs contraires des supporters des deux camps.

Le conflit opposant des nations, sur un fond de graves problèmes politiques et économiques, posés à l'échelle planétaire, se trouve ainsi réduit par certains à un affrontement religieux ou ethnique, quand ce n'est pas à une compétition sportive.

Dans les mots d'ordre des meetings et manifestations, dans le flot des communiqués, bien rares sont ceux qui s'élèvent à un langage humain élémentaire, signifiant : l'Arabe et le Juif qui meurent dans le Sinaï ou le Golan sont également des hommes, sont également mes frères. Les grands principes humanitaires, si souvent proclamés, n'ont plus cours ici, dénichetés, comme les corps, par les bombes, étouffés dans la fumée des explosions, et des passions. On souhaite bien davantage la victoire d'un des adversaires — lui permettant d'imposer ses exigences — que la paix, celle-ci n'étant d'ailleurs conçue que comme le résultat de celle-là. Et quiconque, ne partageant pas cette inconditionnalité, refuse de céder aux sommations, se trouve haineusement rejeté d'un camp à l'autre.

« JE crois, écrivait Pascal, les témoins qui se font égorger... » Israéliens hantés par la crainte d'une destruction de leur Etat, Egyptiens et Syriens enflammés par la volonté de recouvrer leurs territoires occupés, Palestiniens impatients d'affirmer leur identité nationale vont à la mort avec le même esprit de sacrifice, la même certitude de servir la juste cause de leurs peuples. Et, objectivement, on ne peut que comprendre les uns et les autres : c'est ce qui donne à ce drame sa tonalité particulière.

C'est aussi pourquoi les antiracistes véritables doivent condamner les clivages brutaux que l'on s'efforce de provoquer en France, par une interprétation schématique et une transposition simpliste du conflit. Il ne s'agit pas de se placer « au-dessus de la mêlée », mais de reconnaître et d'affirmer les droits légitimes de chaque peuple. Il ne s'agit pas de renvoyer dos à dos les combattants, mais de les vouloir bientôt main dans la main.

Face aux déchirements de cette région, qui remontent au mandat britannique, notre attitude ne s'inspire pas d'un pacifisme utopique, mais est avant tout réaliste. Seule, la prise en considération de toutes les données de la situation peut aboutir à une solution viable. Le M.R.A.P. n'a pas varié. Il défendra cette conception, aujourd'hui admise par un nombre croissant d'hommes responsables, jusqu'au jour, peut-être proche désormais, où elle deviendra réalité. Car il n'en est pas d'autre possible pour qui veut œuvrer à une paix juste, au progrès et au bonheur des hommes au Proche-Orient.

LES événements démontrent cruellement combien il est difficile, surtout pendant une crise aiguë, de « se mettre à la place » de l'Autre, de comprendre ses sentiments, ses raisons. Cette aptitude — que les psychologues nomment l'empathie — est pourtant le fondement même de l'antiracisme, et, en fin de compte, de toutes relations humaines.

Il appartient aux membres du M.R.A.P. de la mettre en pratique en toutes circonstances. Le problème des immigrés en France — qui demeure au premier plan de nos préoccupations — s'il se pose essentiellement en termes économiques et sociaux, comporte, lui aussi, d'importants aspects psychologiques, nécessitant un effort permanent d'information, d'ouverture, de compréhension réciproque.

Reconnaître en chaque être humain notre égal, par-delà les différences ethniques et nationales, n'est-ce pas à quoi nous invite la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, dont on célèbre ces jours-ci le 25^e anniversaire ?

Albert LEVY.

Ce qui a changé...

L'HISTOIRE avance par lentes maturations et par brusques sursauts. C'est souvent dans les périodes de crise que l'on découvre le sens et la portée d'évolutions imperceptibles qui, atteignant soudain un point de rupture, bouleversent une situation apparemment définitive.

La guerre d'octobre au Proche-Orient, en elle-même, par ce qu'elle révèle et par ses conséquences a bousculé bien des données, bien des idées. On assiste à des «révisions déchirantes», avouées ou non par ceux qui doivent s'y livrer. Bien que cette région soit coutumière des retournements inattendus et spectaculaires, on peut supposer que les choses ne seront plus comme «avant», qu'un nouveau processus est engagé.

Sans prétendre imposer un point de vue, et sans autre intention que de contribuer à l'analyse des conditions nouvelles qui détermineront l'avenir, nous tentons ici, brièvement, de rechercher *ce qui a changé*, en présentant d'ailleurs plus de questions que d'affirmations catégoriques...

● **Sur le plan militaire**, tous les commentateurs ont souligné qu'Israël ne disposait plus d'une suprématie incontestée, et que les peuples arabes se sont sentis lavés des affronts subis depuis 1948.

Que serait-il advenu si le cessez-le-feu n'était pas intervenu? Peut-on parler d'une guerre «sans vainqueur ni vaincu»? Selon le camp de l'interlocuteur, la réponse change. Ce qui demeure, c'est que, d'une part, Israël a donné une nouvelle preuve de sa puissance, et que, d'autre part, les forces égyptiennes et syriennes ont montré leur vaillance et leur aptitude à utiliser efficacement des engins ultra-modernes, ce qui implique des progrès culturels et techniques considérables.

Le mépris raciste professé par certains à l'égard des combattants arabes (comme autrefois à l'égard des juifs) s'exercera désormais plus difficilement.

Ce qui frappe aussi, c'est l'importance des moyens mis en œuvre. Dans le Sinaï s'est déroulé l'un des plus grands affrontements de chars de tous les temps. On sait que les pertes humaines ont été beaucoup plus élevées qu'en 1967. Quant au matériel réduit à l'état de ferraille jonchant les champs de bataille, il représente une part démentielle du budget des pays en cause. Sans parler des objectifs économiques détruits en Syrie et en Egypte...

Ainsi, l'idée a pris corps plus nettement qu'aucun des adversaires ne parviendrait à réduire l'autre à sa merci — ce que ne permettraient d'ailleurs pas les grandes

puissances fournisseuses d'armes — et que même une victoire de l'un d'eux ne peut qu'être remise en question à plus ou moins longue échéance.

Idée nouvelle pour beaucoup, dans l'un et l'autre camp. Fera-t-elle de cette guerre la dernière, au Proche-Orient?

● **L'engagement ouvert des grandes puissances** a pris une ampleur sans précédent.

Par leurs ponts aériens respectifs, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis ont transporté en grande quantité sur le terrain les armes les plus perfectionnées, comme au Viêt-nam. Cet engagement s'est poursuivi lorsqu'il s'est agi de mettre fin à la guerre : voyages de M. Kissinger à Moscou et Tel Aviv; de M. Kossyguine au Caire; mise au point en commun des résolutions soumises à l'O.N.U.; multiplication des contacts pour préparer les négociations.

Il est ainsi apparu plus clairement que ce conflit «local» risquait de dégénérer en conflagration mondiale et que la paix, comme la guerre, dépendait des grandes puissances, autant et plus que de leurs alliés respectifs dans cette région. Or deux facteurs agissent actuellement en faveur de la recherche d'un accord :

D'une part, la politique générale de détente, qui n'est pas, comme d'aucuns l'affirment, une connivence, mais le résultat d'un rapport des forces mondiales et de la pression des peuples. On a pu en mesurer la fragilité quand M. Nixon a mis les forces nucléaires américaines en état d'alerte, pour des raisons essentiellement dictées par l'affaire du Watergate; toutefois les éléments objectifs sur lesquels se fonde cette orientation semblent suffisam-

ment solides pour qu'elle n'ait pas été mise en cause.

D'autre part, les Etats-Unis se sont trouvés confrontés à des difficultés inextricables résultant de l'amalgame de leur politique avec celle d'Israël : la «révolte» des pays arabes possédant le pétrole, même les plus dociles jusqu'à présent; les



A.F.P.

Prisonniers égyptiens

Prisonniers israéliens



A.F.P.



Un immense matériel anéanti

ruptures en chaîne des pays africains avec Israël, qui ne sont pas sans effets sur leurs relations avec les Etats-Unis eux-mêmes.

Au total, cette conjoncture nouvelle peut avoir, des effets bénéfiques au Proche-Orient. Joueront-ils dès maintenant un rôle décisif en faveur d'une solution pacifique?

● **La politique israélienne** est soumise à un difficile réexamen.

Elle s'appuyait dans l'opinion publique sur deux sentiments complémentaires : la crainte de la destruction de l'Etat d'Israël par ses voisins arabes; la certitude d'une supériorité militaire absolue. En dehors même des partisans forcenés du «grand Israël», beaucoup d'Israéliens s'étaient accoutumés à l'idée de conserver pour un temps indéterminé les territoires occupés, justifiant ce «fait accompli» soit par l'idéologie (la «chance» historique de réaliser totalement les buts du sionisme), soit par les impératifs de la sécurité (des «frontières sûres», bien que n'étant pas des frontières de paix).

La tournure prise par le conflit a ébranlé cet état de fait. Au fur et à mesure que se déroulaient les opérations, le ton des généraux changeait : il n'était plus question de «briser les os» de l'ennemi, mais d'une guerre «longue et dure». Le cessez-le-feu, les résolutions de l'O.N.U., qui ouvrent des perspectives toutes différentes de celles qu'envisageait jusque-là le gouvernement, ont été accueillis par des propos amers de certains dirigeants, qui soulignent les pressions exercées par les Etats-Unis, en vue de préserver la détente.

Les modifications qui s'esquissent dans l'opinion israélienne sont conditionnées aussi par les difficultés économiques entraînées aussitôt par la guerre; mais tout autant peut-être par l'isolement international, qui s'est précipité : une trentaine de pays africains (même les plus proches politiquement) ont décidé de rompre leurs rela-

tions jusqu'à l'évacuation par Israël des territoires occupés; et les pays d'Europe occidentale ont pris une attitude qualifiée d'hostile.

Ainsi, se produisent des clivages que le «statu quo» antérieur atténuait, et qui, semble-t-il, iront s'accroissant. Tandis que certains reprennent sans changement les positions d'avant le conflit, des jusqu'aboutistes misent sur la déception et la crainte, accusant le gouvernement de faiblesse et d'impréparation. Quant à ceux qui estiment que la sécurité d'Israël suppose une paix sans annexions et la reconnaissance des droits nationaux palestiniens, ils rencontrent aujourd'hui plus d'échos. Selon un sondage effectué par l'Université hébraïque de Jérusalem, publié par «Maariv» le 30 octobre, 73% des Israéliens approuvent la décision du gouvernement d'avoir accepté le cessez-le-feu.

● **L'évolution politique dans le monde arabe** a joué un grand rôle dans les événements de ces dernières semaines.

L'objectif fixé aux forces militaires égyptiennes et syriennes était nettement délimité par toutes les déclarations officielles comme par la presse de ces pays : libérer les territoires occupés par Israël en 1967. C'est à ce même objectif que l'U.R.S.S. a fait savoir qu'elle apportait son soutien.

Le ton mesuré des communiqués militaires et des commentaires arabes a frappé tous les observateurs; tout en affirmant les droits nationaux des Palestiniens, aucun texte ou discours (à une ou deux exceptions près) n'a mis en cause l'existence d'Israël.

Et lorsque le cessez-le-feu a été demandé par le Conseil de Sécurité, le président Sadate, l'acceptant aussitôt, s'est prononcé pour une conférence de paix, avec la participation d'Israël; la Syrie, quelques jours plus tard, acceptait également le cessez-le-feu; or, celui-ci se réfère explicitement à la résolution du 22 novembre 1967, que la Syrie rejetait jusque-là.

Ce sont là des changements majeurs par rapport à ces dernières années. Ils se préparaient lentement, par la prise de conscience que, seule, une solution politique était possible aux problèmes du Proche-Orient. Paradoxalement, c'est la guerre elle-même qui a confirmé la nécessité d'une telle solution. Deux facteurs ont contribué à ce qu'elle apparaisse comme une perspective concrète : les succès militaires égyptiens et la résistance syrienne qui ont soulagé les peuples arabes de leur complexe d'infériorité; et l'unité réalisée entre les dirigeants des pays arabes (à l'exception de l'ultra Khadafi), unité non plus seulement verbale comme dans le passé, mais se traduisant dans les faits.

Bon gré mal gré, les féodaux arabes ont donc été amenés, sous la pression de l'opinion, à soutenir l'Egypte et la Syrie, pays qui ont socialisé une partie de leur économie, et à prendre des mesures hostiles aux sociétés américaines : augmentation du prix du pétrole, baisse de la production. D'autres «représailles économiques» sont envisagées. Au Koweït, des députés ont même proposé la rupture des relations avec les Etats-Unis. La Jordanie et l'Arabie Saoudite étant entrées en guerre, des armes américaines allaient être utilisées contre Israël...

C'est dans ces conditions que les Etats-Unis sont conduits à reconsidérer toute leur politique au Proche-Orient, d'autant plus que, dans le même temps, le soutien de l'U.R.S.S. à l'émancipation des peuples arabes, valait à celle-ci de plus en plus de sympathies dans cette région. Le temps est-il venu d'une orientation nouvelle?

● **Est-ce la paix?** Le cessez-le-feu ne «tient» que depuis quelques jours alors que nous écrivons ces lignes. A chaque instant, il semble menacé. Propos optimistes et inquiets alternent dans les capitales. Des voix appellent à reprendre les combats. Les chefs d'Etats, les diplomates font preuve d'une intense activité.

Les changements que nous avons notés — et qu'il conviendrait d'approfondir encore — favoriseront-ils l'instauration d'une paix durable? Si, comme nous l'espérons, elle triomphe, ce ne sera qu'au bout d'un chemin long et rugueux. Car d'innombrables obstacles s'opposent à la détente, au Proche-Orient comme partout ailleurs. En tout cas, la paix ne peut se concevoir, hélas ! comme un acte soudain et désintéressé de bonne volonté, mais comme une convergence de forces, d'intérêts, de calculs, où les peuples et leurs luttes constituent un argument décisif. Sans illusions, mais avec persévérance, il faut que les défenseurs de la paix agissent en analysant lucidement les problèmes posés, les évolutions en cours. Et qu'ils poussent les responsables à trouver des solutions viables, fondées sur la raison et la justice.

Louis MOUSCRON

Pour une vraie paix contre tout racisme

Plusieurs dizaines de personnalités ont signé l'appel suivant, lancé par le M.R.A.P. :

Israël existe et doit exister. Les Etats arabes voisins ne peuvent accepter l'occupation de leurs territoires. Les droits nationaux du peuple palestinien doivent être reconnus et satisfaits.

Refusant les simplifications irréalistes et tendancieuses, nous voulons affirmer simultanément ces trois données fondamentales de la situation au Proche-Orient, ces trois impératifs hors desquels il n'est pas de paix.

Nous entendons souligner, en outre, que le Proche-Orient fait partie du Tiers-Monde qui lutte pour se libérer des tutelles économiques, pour disposer de ses ressources et de son destin ; cependant la solidarité entre les peuples engagés dans ce mouvement d'émancipation n'est nullement incompatible avec la coexistence et la coopération entre les pays arabes et Israël, dans un climat de respect mutuel, de développement économique et social, de progrès démocratique.

Le problème est complexe. Aucun de ses éléments ne saurait être ignoré de qui souhaite réellement le résoudre.

La force et la contrainte ne peuvent offrir d'issue, alors que l'on fait fi des aspirations des peuples en cause. C'est sur ceux-ci que doit s'appuyer la recherche d'une solution juste et durable.

Sinon, il ne peut y avoir dans cette région tant éprouvée, où le sang coule une fois encore, que tensions, haines et violences, iniquité permanente, reprises périodiques des hostilités.

Nous nous déclarons solidaires de tous ceux qui luttent, tant en Israël que dans les pays arabes, souvent à contre-courant de la politique ou de l'idéologie dominante, pour une entente fondée sur une appréciation

réaliste et loyale de la situation d'ensemble, sur le respect de l'identité et des raisons de l'autre.

Avec eux, nous constatons que les bases de la paix se trouvent réunies dans les résolutions des Nations Unies, tout particulièrement celle du 22 novembre 1967, dont l'application doit garantir la reconnaissance de droit et de fait de l'Etat d'Israël, une sécurité où son existence ne serait pas contestée, en même temps que l'intégrité, la sécurité et la libre détermination de tous les Etats et peuples du Proche-Orient.

Nous demandons aux pays en guerre, à l'O.N.U., aux grandes puissances impliquées politiquement, économiquement et militairement dans le conflit, d'agir à ces fins et, dans l'immédiat, de prendre toutes mesures pour que cessent les combats, avec leur cortège de morts, de souffrances et de destructions.

En France, doivent être récusées les tentatives de susciter des clivages dans l'opinion publique en jouant des sympathies ou antipathies à l'égard de l'un ou l'autre adversaire.

De telles attitudes sont d'autant plus néfastes qu'elles risquent de transposer le conflit du Proche-Orient en termes de races ou de religions, ce qui ne peut qu'alimenter le racisme, ici anti-arabe, là antijuif, favorisant les diversions politiques et les atteintes aux libertés de tous.

Nous invitons les antiracistes sincères à agir résolument pour combattre les préjugés, pour aider à une connaissance objective des données qui ont engendré le présent conflit, pour ouvrir les esprits à la tolérance, pour unir tous les hommes de bonne volonté dans un puissant mouvement d'opinion capable de contribuer à une paix véritable.

Premiers signataires

Pierre ABRAHAM
écrivain

Catherine AMMAR
avocat

Rolande ATTULY-JACOBS
avocat

Robert BALLANGER
député

Henri BARTOLI
professeur d'Université

Guy BEDOS
comédien

Jacques BELLEVILLE
professeur d'Université

Simone BEN AMARA-BOUAZIZ
avocat

Fernand BENHAIEM
avocat

Marie-Eve BENHAIEM
institutrice

Marlyse BLUM
avocat

Marc-André BLOCH
professeur d'Université

Francis BONIART
trésorier du M.R.A.P.

Paul BOUAZIZ
avocat

Clara CANDIANI
journaliste

Marie-Magdeleine CARBET
écrivain

Robert CHAMBEIRON
ancien député

Edmonde CHARLES-ROUX
écrivain

Alexandre CHIL-KOZLOWSKI
secrétaire national du M.R.A.P.

Henri CITRINOT
secrétaire national du M.R.A.P.

Eugène CLAUDIUS-PETIT
député, ancien ministre

Dr Paul CHAUCHARD
directeur à l'Ecole des Hautes Etudes

Maurice CLING
professeur d'Université

Marcel COHEN
linguiste

Pierre COT
ancien ministre

Laure DACHEVSKI-PERRIN
avocat

Louis DAQUIN
cinéaste

Alain DECAUX
historien

Robert DELAVIGNETTE
gouverneur général honoraire de la France d'outre-mer

Jacques DELPERRIE de BAYAC
historien

Hubert DESCHAMPS
professeur d'Université

Bernard DEZERT
professeur d'Université

Pasteur André DUMAS
professeur à la Faculté de Théologie protestante de Paris

Jean ESTABLET
avocat

Henri FAURÉ
président honoraire de la Ligue de l'enseignement

Jean-Pierre FAYE
écrivain

Jacques FONLUPT-ESPERABER
conseiller d'Etat honoraire

Ernest FRANCK
conseiller à la Cour de Cassation

Jean FRAPPIER
professeur d'Université

Mathilde GABRIEL-PERI
député honoraire

Pierre GAMARRA
écrivain

Max GONFREVILLE
avocat

François GREMY
professeur à la Faculté de Médecine

Gérard GUYOMARD
artiste peintre

Victor HAIM
auteur dramatique

Fred HERMANTIN
avocat, vice-président du M.R.A.P.

Dr Georges HEUYER
professeur à la Faculté de Médecine

Olivier HUSSENOT
comédien

Manfred IMERGLIK
avocat

Raymond JEAN
professeur d'Université

René JULLIAN
professeur d'Université

Ernest KAHANE
professeur d'Université

Daniel-Henry KAHNWEILER
directeur de galerie d'art

Serge KRZIWKOSKI
ancien conseiller municipal de Marseille

Bernard LAVERGNE
professeur d'Université

Michel LEIRIS
écrivain

Françoise LEON
professeur

Mme LEON-JOUHAUX

Albert LEVY
secrétaire général du M.R.A.P.

Pasteur Bertrand de LUZE
directeur de « Réforme »

Jacques MADAULE
historien

Philippe MALRIEU
professeur d'Université

Roger MARIA
journaliste

Jean-Paul MATHIEU
professeur d'Université

Jean MELOUX
avocat

Blasco MENTOR
artiste-peintre

Jean MERCURE
directeur du « Théâtre de la Ville »

Gaston MIALARET
professeur d'Université

Roger NATAF
professeur d'Université

Marie NATAF
documentaliste C.N.A.M.

Sally N'DONGO
président de l'Union des travailleurs sénégalais en France

Charles PALANT
vice-président du M.R.A.P.

Pierre PARAF
président du M.R.A.P.

Abbé Jean PIHAN
vice-président du M.R.A.P.

Louis PERILLIER
ancien résident général de France en Tunisie

Jean PICART LE DOUX
artiste-peintre

James PICHETTE
artiste-peintre

André PIEYRE de MANDIARGUES
écrivain

Vladimir POZNER
écrivain

W. RABI
écrivain

Roland RAPPAPORT
avocat

Guy RETORE
directeur du T.E.P.

Claude REVA
chanteur-compositeur

Emmanuel ROBLES
écrivain, de l'Académie Goncourt

Jean ROUSSELOT
écrivain

Charles SADRON
professeur au Muséum d'Histoire naturelle

Maurice SCHUMANN
ancien ministre

M. SOUTIF
professeur d'Université

Evelyne SULLEROT
sociologue

Lucky THIPHAINÉ
secrétaire nationale du M.R.A.P.

Bachir TOURE
comédien

André TUNC
professeur d'Université

José VALVERDE
directeur du théâtre « Gérard-Philipe »

André VERDET
écrivain

Les nouvelles signatures sont à adresser au
Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme
et pour la Paix (M.R.A.P.), 120, rue Saint-Denis,
75002 Paris.

La bataille du pétrole

contrats, en particulier une augmentation des pourcentages perçus sur la recette. Ils obtinrent les uns après les autres la moitié, les fameux fifty-fifty.

Pour énormes qu'aient été les bénéfices des sociétés pétrolières, les Etats producteurs ont pu de la sorte, eux aussi, accumuler des bénéfices. A vrai dire, la gestion de l'Etat se confondait souvent, en Arabie du moins, avec celle des biens de la famille régnante. Ainsi se sont accumulées, en dollars ou en or, des fortunes dont bédouins et fellahs n'ont guère profité, même si, théoriquement, le produit national brut était et est parmi les plus élevés du monde. Les changements politiques survenus dans le Moyen-Orient et dans les anciennes colonies ou semi-colonies du tiers-monde, les rivalités internationales ont permis aux pays producteurs de pousser leurs avantages. Ils ont essayé de récupérer ressources et territoires nationaux en limitant l'étendue des concessions ou en les supprimant. Ils ont nationalisé les sociétés ou du moins nationalisé à 51 % du capital, s'ils ne pouvaient acquérir par la négociation une participation, si possible majoritaire, dans le capital des compagnies.

Mais les Etats producteurs, s'ils ont pu tenter peu à peu, avec plus ou moins de succès, de récupérer leurs ressources nationales, n'ont pas acquis pour autant la maîtrise ni du transport international, ni des prix. De la sorte, grâce aux oléoducs internationaux, plus encore aux pétroliers de plusieurs centaines de milliers de tonnes qui, depuis la fermeture du canal de Suez en 1967, font le tour de l'Afrique, aux raffineries gigantesques construites dans les pays industriels, les compagnies monopolistes ont pu conserver le contrôle des prix et les maintenir très bas. Le bon marché du pétrole explique son triomphe parmi les autres sources d'énergie, le charbon notamment. Il est devenu un élément de notre civilisation « avancée » du mazout et de l'automobile — et de ses absurdités.

C'est principalement pour intervenir sur les prix que les pays exportateurs se sont groupés. L'organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.), créée en 1960, a rassemblé en 11 ans, les principaux producteurs du tiers-monde. Les pays arabes se sont eux-mêmes groupés en une organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (O.P.A.E.P.) dont les plus importants font partie des deux orga-

pétrolières, la France 84 %. Et pour importantes que soient les découvertes de pétrole et de gaz en Mer du Nord, la production ne prendra d'importance qu'en 1975-1976, et les réserves ou les conditions techniques et commerciales d'exploitation ne paraissent pas favorables au point que le marché européen du pétrole puisse en être bouleversé dans un proche avenir. Quant au Japon, il importe 85 % de son pétrole brut du Moyen-Orient et continuera dans l'avenir à y rechercher la principale part de ses ressources.

Un Etat dans l'Etat

Les sociétés américaines, anglaises, anglo-hollandaises, voire françaises qui, depuis la première Guerre mondiale, s'étaient disputé et partagé âprement les permis de recherche et d'exploitation dans les pays du Moyen-Orient, avaient obtenu la signature d'accords singulièrement avantageux. Elles avaient le droit d'utiliser terres et eaux, de construire des usines, des pipe-lines, des chemins de fer et aérodromes, des ports, des villes, d'exproprier. Elles étaient un véritable Etat dans l'Etat et versaient, en échange, des « royalties » à l'Etat dans les frontières duquel elles étaient installées, c'est-à-dire des sommes correspondant au nombre de barils ou de tonnes extrait. Elles devaient payer en outre un pourcentage de la recette globale provenant de la vente des produits bruts, raffinés, dérivés. Un pareil régime a assuré aux sociétés concessionnaires des bénéfices gigantesques qui leur ont permis de multiplier les investissements dans le pays producteur et plus encore ailleurs, tout en faisant la fortune de leurs directeurs. En outre, il permettait à ces sociétés, et à l'Etat qui ne manquait pas de les appuyer, une pression politique permanente sur les gouvernements des Etats producteurs. Ceux-ci n'ont pu pendant longtemps que tenter de négocier de meilleures conditions lors du renouvellement ou de la conclusion de nouveaux

nisations. Depuis trois ans, ils ont réussi peu à peu à bouleverser le marché. A Téhéran, en 1971, les pays du Golfe Persique (ou arabe) ont obtenu une augmentation (35 cents par baril) des prix « affichés », qui servent de base à la détermination du bénéfice imposable, ainsi qu'une majoration annuelle pour tenir compte de la dépréciation des monnaies et en particulier du dollar. D'autres pays ont obtenu des avantages comparables. A Genève, en 1973, ceux-ci furent améliorés. Enfin, récemment, les Etats du Golfe ont décidé de fixer unilatéralement le prix de vente « commercial » du brut et établi un rapport constant entre le prix « commercial » et le prix « affiché ».

Sur le marché des devises

Voilà donc le pétrole brut plus cher, à la source. Le prix « affiché » du baril (160 litres) du brut d'Arabie Saoudite est passé de 2,68 \$ en janvier 1972, à 5,12 en octobre 1973. Dans ces conditions, les bénéfices des Etats pétroliers ont augmenté et augmenteront dans l'avenir au point qu'ils disposent de ressources financières susceptibles d'accélérer leur développement, celui du monde arabe en général, les budgets des moins favorisés et qui ont à supporter les plus lourdes charges militaires. Ils ont plus que doublé leurs réserves en devises depuis trois ans, au point de pouvoir soit investir dans les pays capitalistes, soit jouer sur le marché des devises ou sur l'or, et, par suite, intervenir sur le marché monétaire et financier du monde capitaliste.

Celui-ci se voit tout d'un coup obligé de s'adapter, éventuellement du moins, à une énergie plus chère. Certes, les Etats en sont eux-mêmes les premiers responsables puisque, en France tout spécialement un litre d'essence super à 1,25 F à Paris rapporte à l'Etat 0,887 F et seulement environ 0,10 F, au grand maximum, à l'Etat producteur. Il faut donc se méfier des campagnes sur l'énergie chère.

Mais voilà qu'en outre le pétrole brut pourrait manquer, car la guerre entre Israël et ses voisins arabes a eu pour résultat politique de rapprocher les Etats arabes très souvent divisés et de contraindre les plus conservateurs, les plus liés au capital américain, à s'associer aux pays belligérants en diminuant, voire en supprimant, leurs exportations. Les Pays-Bas en subissent déjà les effets.

Cas singulier d'un moyen de pression de pays du tiers-monde possesseurs de matières premières, d'importance il est vrai autant stratégique qu'économique, sur les pays les plus développés et les impérialismes les plus puissants.

Jean DRESCH
Professeur à la Sorbonne

Quinze jours de mots...

Il est impossible de faire en quelques lignes une présentation d'ensemble, cohérente, d'une information aussi fournie que celle portant sur la guerre d'octobre 1973 entre l'Egypte, la Syrie et Israël. Ce qui nous intéresse dans le cadre de cet article, ce sont — quelles que soient les opinions politiques exprimées ou implicites des rédacteurs — les ressurgissements possibles, les expressions d'un système de pensée raciste, car, dans le cas de cette guerre, les belligérants sont des peuples lourdement atteints par un tel système. On trouvera ici des remarques faites à partir de la lecture exhaustive de deux grands quotidiens d'information (**France-Soir** et **Le Parisien Libéré**), du 8 au 22 octobre 1973.

Il importe de noter que, dans les deux journaux en question, et surtout dans **France-Soir**, l'effort d'analyse de la guerre et des faits diplomatiques est

Première remarque d'ensemble : si les gros titres et les textes des articles sont relativement homogènes et cohérents entre eux dans **France-Soir**, le divorce est très net par contre entre titres de « une » et corps des articles pour **Le Parisien Libéré**. C'est dans les titres que l'on trouve principalement les « ratés » (ou les intentionalités) racistes.

On trouvera dans **France-Soir** une même opposition, non plus entre titres et textes, mais entre articles et légendes photographiques. Par exemple, une formulation « normale » dans le texte : « Un vieillard syrien [...] et un jeune soldat israélien », devient sous la photo correspondante : « L'Arabe et le soldat israélien » ; voilà soudain ce vieil homme syrien devenu le prototype abstrait, dépersonnalisé, racisé, d'un groupe entier, et le soldat israélien une unité abstraite (quoique plus faiblement) de l'armée de son pays.

ISRAËL ET L'ISLAM SE BATTENT

« Le Parisien Libéré », 21 octobre 1973.

plus poussé qu'il n'était de coutume jusqu'aux années soixante. Jusqu'à cette époque, le simplisme des commentaires sur les conflits impliquant des racisés était stupéfiant. Si je ne me trompe, le progrès est sensible même par rapport à 1967. Par exemple, la présentation parallèle des sources provenant de chacun des pays en guerre est claire dans **France-Soir**, et ne subit pratiquement pas d'éclipse pendant la période envisagée ici. Mais, parallèlement à cet effort, continuent à courir, ou ressurgissent ici et là, les idées racistes qui biaisent et grèvent la vision des peuples en présence, et plus encore paralysent toute possibilité d'analyse. C'est à cet aspect précis que les lignes qui suivent sont consacrées. En fonction de cette optique, ne sont pas retenues les déclarations citées des acteurs directs ou indirects (chefs d'Etats, hommes politiques, chefs militaires, porte-parole divers). L'attention a porté sur le vocabulaire, les présupposés de ceux qui parlent de cette guerre dans la presse (envoyés spéciaux, dépêches d'agences, rédacteurs).

Au cours de ces quinze jours, on trouvera trois fois, dans le titre de « une », l'expression Israël/islam pour désigner les belligérants. Que vient faire le terme Islam, terme religieux applicable à un très vaste ensemble où se retrouvent des nations et groupes de cinq continents, dans un conflit qui met aux prises des nations déterminées dans une région déterminée ? Le type même de l'amalgame raciste qui prend la partie pour le tout est sensible ici.

La même tendance se développe sous une forme plus censurée à propos d'Israël. Et sans doute la différence dans le niveau de vigilance de la censure est-elle l'aspect le plus immédiatement frappant de l'information sur cette guerre... Censure efficace dans les gros titres pour Israël (alors qu'elle ne l'est pas pour les pays arabes), elle lâche dans le cours des textes. Ici ce sont les adjectifs employés pour remplacer « israélien » qui sont significatifs. Nous avons ainsi « hébreu », « juif » (« israélite » vient une fois prendre la place de « juif », et même « sioniste » dans d'autres

CHACUN sait que les pays du Moyen-Orient fournissent plus du tiers du pétrole brut produit chaque année dans le monde. Il est vrai que l'Iran, deuxième pays producteur dans ce groupe (254 millions de tonnes en 1972), vend à qui veut lui acheter, y compris à Israël. Du moins les pays de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (O.P.A.E.P.), c'est-à-dire les pays du Moyen-Orient moins l'Iran, mais plus la Libye et l'Algérie, ont-ils produit 874 millions de tonnes, 30 % environ de la production mondiale. Mais ce chiffre représente 50 % du total des exportations. En outre, les réserves des pays de l'O.P.A.E.P. représentent 51,8 % des réserves mondiales connues en 1972 : l'Arabie Saoudite à elle seule compte pour plus de 20 %.

Or, chacun sait également la part croissante que le pétrole — et le gaz naturel — tiennent dans la production mondiale d'énergie. Les hydrocarbures représentaient, en équivalent houille, en 1959, moins que les charbons (houille et lignite), 43,5 % contre 48 %. En 1971, les proportions étaient de 66 % pour les hydrocarbures, dont 44 % pour le pétrole seul et 22 % pour le gaz naturel, et 32 % seulement pour les charbons.

On sait enfin, que les pays les plus développés, les plus gros consommateurs d'énergie, doivent importer les matières premières qui leur permettent de la produire. Les Etats-Unis eux-mêmes, les plus gros producteurs de pétrole brut (532 millions de tonnes) en consomment plus qu'ils n'en produisent, et doivent importer le complément de pays d'Amérique (Canada, Vénézuéla) et du Moyen-Orient, d'où ils importent peu du brut qu'ils consomment, environ 6 %, mais où les compagnies pétrolières américaines jouent un rôle majeur, surtout en Arabie Saoudite. Les pays d'Europe occidentale et, plus encore le Japon, sont beaucoup plus dépendants de l'étranger. Les premiers importent du Moyen-Orient 65 % de leurs ressources

A.F.P.



journaux dont nous ne parlerons pas ici). Le **Parisien Libéré** marque une préférence pour « juif », **France-Soir** pour « hébreu ». Pour ce qui est de l'emploi de « juif », la confusion est de même nature que dans l'emploi de « Islam », ces deux termes « Islam » ou « Juif » sont réduits, pour l'un à Israël, pour l'autre aux nations arabes alors que leur extension est plus vaste. L'emploi de « hébreu » semble être un compromis plus subtil, analogue à l'emploi de « gaulois », « germain » ou « batave » pour la France, l'Allemagne, la Hollande ; il fait appel à l'histoire antique,

Les dépouilles stéréotypiques

Le persiflage néo-raciste affleure dans les textes, mais il ne se manifeste pas dans les mêmes domaines selon les parties en cause. Du côté commentaires, sur Israël, c'est dans le domaine marginal des artistes et acteurs qu'il est visible, par exemple : « On est encore sans nouvelles en Israël ou en France de (X, N, Z...) qui ayant charmé nos populations pacifiques... », etc. Alors que du côté commentaires sur les pays arabes, ce sont les chefs d'Etat qui cristallisent le même phénomène : « Pourquoi (le souverain hachémite) a-t-il si longtemps supporté des allusions méprisantes telles que celle-ci : si tu veux te faire pardonner, viens te battre... » ; ou bien : « Reste Kadhafi, le colonel lybien a longtemps boudé, (...) de mauvaise humeur Kadhafi promet... » ; et encore : « Style oriental (volontiers poétique) d'Anouar el Sadate ». Les histrions sont coutumiers de ces attaques, mais l'histrionisme, distribué de chaque côté, ne l'est pas aux mêmes personnes... Là aussi, effet de censure différent, persiflage direct pour l'Egypte, la Lybie, la Jordanie : ce sont les premiers personnages de l'Etat qui en sont l'objet ; ce persiflage se détourne sur les artistes sympathisants, pour Israël.

Plus appuyée que le persiflage, la condescendance apparaît dans certains des commentaires, elle est réservée aux seules nations arabes : « L'Irak, la Jordanie et autres », « Il n'existait, **bien entendu**, aucune école militaire d'aviation... »

Remarquons que les marques de confusion, d'amalgame, de persiflage, de condescendance, augmentent en nombre à mesure que la guerre avance. La relative « tenue » des premiers jours se relâche et, pour des raisons à analyser, le 18 octobre marque pour les deux journaux une chute de la censure et une entrée nette du racisme « traditionnel ». Cette rentrée se fait sous la

forme de la place soudain prise par l'anecdotique. On nous parlera du costume de Sadate en style « mode » : « col échantonné couleur Sinaï ». La mode joue un rôle qui traduit le « paraître » attribué avec une grande tranquillité d'esprit aux peuples du monde arabe ; on le retrouve quelques jours après : « Des jeunes filles (syriennes) vêtues de kaki tempèrent l'austérité de l'uniforme par les couleurs gaies du foulard façon Paris. » Nous aurons ce même jour (18), à côté des photos de Liz Taylor et de Rika Zari occupant un quart de page, un encadré sur le « chèque » (fabuleux évidemment), d'un « riche juif ». Dans **Le Parisien Libéré**, ce sera, plus directement encore, l'or juif : « Les Israélites de la ville ont décidé d'offrir cent kilos d'or à Israël ». Quelles barrières ont cédé ce jour-là ? Pour que, de commentateurs parfois éloignés les uns des autres, ressorte dans les deux journaux toute cette futilité meurtrière ? La chute de la censure est sans doute — bien que non uniquement — corrélative d'un déplacement de l'intérêt. A mesure que le temps passe, le volume de l'information diminue, légèrement d'abord puis fortement, et le pétrole tend à absorber une part de cette place amenuisée : de plus en plus, il devient le centre de l'attention et il prend même le titre de « une ». Les interprétations de la guerre en termes d'intérêts directs des pays occidentaux l'emportent. Derrière ces intérêts, les belligérants s'effacent, laissant des dépouilles stéréotypiques.

Beaucoup d'autres choses seraient à noter, outre la stabilité des contenus et des préoccupations directement racistes ; la différence de ton par exemple, plutôt sentimental (et le sentimentalisme est chose fort fragile de la part de celui qui le pratique) à propos d'Israël, plutôt froid-politique (et le froid politique n'est pas davantage garantie d'attention réelle) à propos de l'Egypte. Le volume d'informations marginales est plus faible pour l'Egypte et la Syrie que pour Israël, comme la quantité de noms propres cités... L'ordre des nominations entre les différents pays belligérants est également intéressant dans ses variations. Ce serait l'objet d'une plus longue étude.

Les amalgames, le ressurgissement de critères imaginaires de jugement et d'appréciation, qui ont l'air si parfaitement admis par tous (et en tous cas ils sont rarement remis en cause, et pas dans les pages que nous avons lues), ne sont pas faits pour rendre facile l'analyse d'une situation dont l'urgence et le péril sont augmentés encore, s'il est possible, du poids de modes de pensée racistes.

Colette GUILLAUMIN.

MONDE

AU FIL...

● Des dizaines d'exécutions sommaires, des milliers d'arrestations, un climat de terreur, de haine et de délation, le couvre-feu prolongé à Santiago, un tiers des étudiants (soit 30 000) exclu de l'Université ; la barbarie fasciste s'exerce avec toujours plus de violence au Chili.

● « Lorsque l'accord de Paris sur le Vietnam sera observé, lorsque les canons se seront tus, lorsque la paix aura réellement été rétablie au Vietnam du Sud, je prendrai à nouveau en considération l'acceptation du prix », a déclaré M. Le Duc Tho, à qui le Prix Nobel de la Paix a été attribué, en même temps qu'à M. Henry Kissinger.

● L'assemblée générale de l'O.N.U. a reconnu la souveraineté de la République de Guinée-Bissau, qui vient de proclamer son indépendance, et exigé le retrait des forces portugaises qui occupent encore une partie de son territoire. Le vote a été acquis par 93 voix contre 7 (Brésil, Grèce, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis) et 30 abstentions (dont celle de la France).

● Ancien dirigeant du réseau d'espionnage antinazi, « L'orchestre rouge », Leopold Trepper a obtenu l'autorisation de quitter la Pologne, qu'il réclamait vainement depuis plusieurs années. Il est parti pour Londres le 2 novembre.

● Le roi du Maroc poursuit son règne sanglant : 15 des 16 condamnés à mort du procès de Kenitra ont été passés par les armes le 1^{er} novembre. Quant aux leaders politiques de l'opposition qui avaient été acquittés à l'issue de ce même procès, ils n'ont pas été libérés.

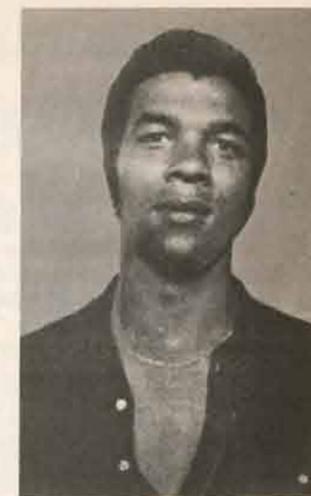
● Le général Amine président de l'Ouganda récidive : « Hitler a agi avec justice en faisant brûler six millions de juifs » a déclaré cet inquiétant personnage, au cours d'une réception officielle.

● Quatre librairies de Barcelone, accusées par le « Parti national-socialiste espagnol » de « propager des livres marxistes et révolutionnaires » ont été attaquées à la bombe incendiaire.

DES JOURS

faits «divers»

Versailles : un coup de feu dans la nuit



D.R. Jean-Noël Mara

« **A** Versailles, quand on a la peau noire, c'est dangereux... » Jean-Noël Mara, 19 ans, qui prononce ces mots sur son lit d'hôpital, où il vient de sortir du coma, a des raisons de parler ainsi.

Le vendredi 19 octobre à 23 h 30, il se trouvait rue Royale, à Versailles, avec sa fiancée, son frère et trois autres amis, après le dîner et la soirée passés ensemble. Ils furent abordés par trois policiers en civil, et après une brève bagarre, l'un des policiers a tiré une balle contre Jean-Noël, qui fut atteint à bout portant, à l'abdomen.

Le 28 octobre, lorsqu'il fut à même, pour la première fois, d'être interrogé par le juge d'instruction venu à son chevet, le blessé a expliqué : « **Mon camarade Jean-Louis Moreau a eu une petite crise de nerfs. Je venais de lui donner une gifle pour le calmer, quand trois hommes en civil, âgés d'environ 25 ans, sont arrivés en dégainant leur revolver (...). Avec mon frère Jacques, 18 ans, je voulais rejoindre nos camarades qui fuyaient. Alors, les policiers ont commencé à nous frapper. Il y a eu échange de coups. Puis mon frère a été conduit vers la 4 L de service. Alors que je voulais le rejoindre pour l'aider, un des policiers m'a poursuivi sur plus de 100 mètres avec son arme à la main avant de me tirer, à bout portant, une balle dans le ventre...** »

Lorsque les incidents ont commencé, précise encore J.-N. Mara, il ignorait que les trois hommes (qui ont peut-être cru intervenir pour mettre fin à une bagarre) étaient des policiers Blessés, il trouva la force de rentrer chez lui, et c'est sa mère qui le fit aussitôt hospitaliser, tandis que ses compagnons étaient conduits au commissariat, où ils furent gardés jusqu'au lendemain à 15 heures.

La police versaillaise présente, bien entendu, une autre version, rendue publique trois jours après que la presse eût révélé le drame. Les trois policiers, se déplaçant à pied (et non en voiture) auraient aperçu « une jeune fille en pleurs au milieu d'un groupe de jeunes gens » ; voulant intervenir, ils auraient été agressés et menacés d'un couteau, et le coup de feu serait parti tout seul lorsque le policier qui tenait le revolver aurait reçu un coup sur la nuque. Ces affirmations, non seulement contredisent les dires de la victime et des autres témoins, mais elles comportent des invraisemblances, et l'on est en

droit de s'interroger sur le comportement des policiers et sur leur promptitude à user de leurs armes.

On ne peut pas, à cette occasion, ne pas évoquer le meurtre de l'Algérien Mohamed Diab, onze mois plus tôt, le 29 novembre 1972, dans un commissariat de Versailles. Là encore, en contradiction avec la sœur de la victime, qui était présente, la police a invoqué la légitime défense, ce que ne semblent pas confirmer, selon les avocats, l'enquête et l'examen du rapport d'autopsie. Le fait que Jean-Noël Mara, dont le père est Malgache, a la peau noire, explique-t-il l'acharnement des policiers et le coup de feu contre lui, comme l'origine de Mohamed Diab fut déterminante dans l'affaire de l'an dernier ?

Le M.R.A.P., dont le comité local a pris contact avec la famille de Jean-Noël Mara et lui apporte son concours demande dans un communiqué que « **dans les meilleurs délais, la lumière soit faite loyalement et pleinement sur ce nouvel incident, et que des précisions soient enfin fournies sur les données réelles de l'affaire Mohamed Diab** ». « **Trop de faits, constate-t-il, obligent à s'interroger, faits parfois bénins, mais toujours inquiétants : nombreux et patents sont les cas d'immigrés mal reçus dans les commissariats, exposés à des rebuffades et à des brimades, au point qu'actuellement, un immigré, même parfaitement en règle, a peur quand il est convoqué par la police.** » Le M.R.A.P. « **demande que tout usage inconsidéré de la force soit sévèrement et rapidement sanctionné, de même que toute trace d'esprit raciste ou xénophobe, quels qu'en soient les coupables.** »

Le tireur vendéen n'est pas seul

LA presse et les radios ont fait grand bruit à propos du « tireur fou » qui, pendant la seconde moitié d'octobre « semait la terreur sur les routes de Vendée ». Tout en roulant dans sa voiture, il tirait avec un « 22 long rifle » sur les automobilistes qu'il croisait ; il a blessé quatre personnes.

Maintenant qu'il est en prison, on s'interroge sur ses mobiles, sur son état mental... Et d'autres « faits divers », plus insolites les uns que les autres, vont occuper les rubriques d'information générale.

Mais il est frappant que parfois, des agressions de même nature, quand bien même elles entraîneraient mort d'hommes, laissent muets la plupart des journaux si friands de « sensationnel » : on se tait, ou presque, sur les ondes et dans la « grande presse », sur les fréquents attentats visant de paisibles travailleurs nord-africains, selon la même technique, exactement, que celle du tireur vendéen. Voici quelques-uns de ces « faits divers » des deux derniers mois :

Dans la nuit du 25 au 26 août, sur l'autoroute Nord de Marseille, un Algérien

de trente-sept ans, Saïd Aounallah, est tué par trois balles de « 22 long rifle » ;

Le 28 août, à Marseille également, le jeune Ladj Lounès, seize ans, est abattu de quatre balles de 7,65 tirées d'une voiture, alors qu'il se promenait à proximité de son domicile, dans le quartier de La Calade ;

Le 29 août, les baraquements d'un bidonville et d'un chantier, sont mitraillés à La Ciotat par deux individus en voiture ;

Le 2 septembre, deux coups de feu sont tirés d'une voiture contre M. Amara Charni, qui circulait en vélomoteur sur

→ le chemin de Madrague-Ville, près de Marseille ;

Le 13 septembre, quatre hommes armés de fusils, surgis d'une voiture, tirent sur des mineurs marocains devant la cité de Méricourt, près de Lens, et en blessent deux ;

Dans la nuit du 21 au 22 septembre, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), un Algérien, M. Mohamed Bliidi, quarante-cinq ans est gravement blessé par un coup de feu tiré d'une voiture ;

Le 2 octobre, à Ivry (Val-de-Marne), un travailleur algérien est blessé par une balle en pleine rue ;

Le 7 octobre, un Algérien de vingt-six ans, M. Ben Ahmed Abdelkader est tué d'un coup de carabine dans une rue de Saint-Etienne ;

Le même jour à Paris (19^e), des inconnus, à bord d'une R 8, tirent des coups de feu contre un café où se trouvent une trentaine de consommateurs nord-africains, l'un d'eux est blessé...

Cette énumération n'est pas exhaustive. Et nous ne faisons que citer des cas où les coups de feu sont tirés d'une voiture. Au Perreux, à Marseille, à Metz ou ailleurs, plusieurs autres meurtres de Nord-Africains par balles sont signalés, les assassins ayant tiré d'une fenêtre, voire à bout portant. Un écolier de douze ans, le petit Malik Dedjaï, demeurant à Paris (13^e), a même été grièvement blessé, le 8 octobre, d'un coup de feu, tiré sur lui on ne sait d'où, pendant un cours de gymnastique au stade de la Porte de Choisy.

Que de « tireurs fous » en France ! Mais leur folie, dans ces cas, s'appelle racisme, et celle-là n'a pas place dans les « faits divers »... Les victimes ne sont que des Nord-Africains. C'est de la politique, ça... On ne mène donc pas campagne, jour après jour, pour la recherche des criminels, on ne publie pas leurs portraits-robots ni le numéro et la couleur de leur voiture. Et si l'on parle d'insécurité, c'est pour dire que « les Arabes » en sont responsables...

Quant à la police, elle n'entretient pas le suspense en communiquant les indices recueillis et les progrès des enquêtes, elle ne déploie pas de mesures de protection spectaculaires. Combien d'automobilistes agresseurs d'immigrés ont-ils été découverts, arrêtés ? Aucun, nous semble-t-il, à ce jour.

Des statistiques (fort confuses) publiées au début de septembre par le ministre de l'Intérieur, il ressort qu'en 1973 sur 129 meurtres ou tentatives de meurtre « dont les ressortissants des trois pays d'Afrique du Nord sont les auteurs ou les victimes », 40 demeurent des énigmes pour les services policiers, de même que 18 « agressions » sur 74. Puisque victimes et criminels sont amalgamés dans cet étrange document, on ne peut savoir combien de victimes nord-africaines figurent dans ces 58 affaires où les agresseurs n'ont pas été identifiés. Celles que nous venons d'évoquer sont-elles incluses dans les chiffres du ministère ?

Ce qui est certain, c'est que la liste ne cesse de s'allonger, et que les assassins roulent toujours, dans l'indifférence du plus grand nombre.

FRANCE

AU FIL...

● « On ne sert pas les Arabes » : deux cafés de Nice (avenue Jean-Médecin) se livrant à des discriminations nous sont signalés. Le rappel de la loi du 1^{er} juillet 1972 qui interdit de telles pratiques amènera, espérons-le, les responsables à modifier leur comportement.

● Héritiers d'« Ordre Nouveau », sous le sigle du « G.A.J. », des commandos armés de barres de fer ont attaqué, le 16 octobre, le centre universitaire Tolbiac à Paris. Le « Front National » annonce, de son côté, des meetings « contre l'immigration sauvage » dans plusieurs villes.

● M. Michel Recanati, ancien responsable de la Ligue communiste (dissoute), incarcéré depuis le 17 septembre pour avoir participé à la manifestation du 21 juin contre le meeting d'« Ordre Nouveau », a été maintenu en prison bien que le juge d'instruction lui ait accordé la liberté provisoire ; le Parquet avait fait aussitôt appel. C'est seulement après un arrêt de la Chambre d'accusation qu'il a été libéré, sous caution, le 29 octobre.

● Le Conseil constitutionnel vient d'annuler l'élection législative des 4 et 11 mars 1973 dans la 1^{re} circonscription de la Guadeloupe, où les fraudes, particulièrement nombreuses et flagrantes, au profit du candidat de la majorité, avaient suscité de vives protestations.

● Trois policiers de Cannes ont été condamnés : ils avaient, le 6 septembre, brutalisé un ressortissant tunisien, M. Mohammed Ben Kram qu'ils avaient interpellé et conduit au commissariat pour défaut d'éclairage à son vélomoteur.

● En juillet, 29 stèles de tombes ont été renversées et brisées à coups de marteau, dans le cimetière juif de Neufchâteau (Vosges).

● La chambre d'accusation s'est prononcée le 15 octobre contre l'extradition de M. José del Orbe de la Cruz, militant progressiste de Saint-Domingue, demandée par le gouvernement des Etats-Unis. Un complément de renseignements sera nécessaire sur les faits qui lui sont reprochés.

DES JOURS



La queue pour « les papiers »...

IL est venu de Turquie comme touriste ne pouvant attendre un contrat. Là-bas, il ne gagnait pas de quoi vivre. Ici, il a trouvé du travail. Accompagné au siège du M.R.A.P. par un camarade qui, lui, connaît quelques mots de français, il montre une feuille de paie — la protection, espère-t-il, contre l'expulsion...

Mais voilà, précisément, le drame de l'exploitation des immigrés irréguliers : ils errent d'un chantier, d'une usine à l'autre ; un jour, on les embauche ; tout heureux, ils pensent leur situation stabilisée ; moins d'un mois après, c'est le renvoi... Et cette feuille de paie, qu'il garde précieusement, elle ne comporte ni les mentions relatives à la Sécurité sociale, ni même le nom et le cachet de l'employeur : comment prouver, dès lors qu'il a travaillé, comment obtenir une carte de séjour ?... Ah ! s'il avait 2 000 francs, il sait où il pourrait se procurer de très bons faux papiers !...

Cet autre visiteur, Algérien, était au chômage depuis quelques semaines ; sans logement, il habitait chez des amis : pas de certificat de travail ni de domicile. Arrêté à l'intérieur de la Cité universitaire où il se trouvait, avec des amis, il est inculpé de vagabondage, condamné à huit jours de prison avec sursis, et cette condamnation lui vaut d'être expulsé (on voit des expulsions pour moins que cela encore)... Ne trouvant pas de travail en Belgique, il revient à Paris. Il trouve un emploi, mais le patron refuse de lui donner un contrat d'un an...

Sur un bureau, des feuillets ronéotypés, avec une date, un numéro, des paragraphes qui se succèdent, inexorablement. Dans les taudis et les bidonvilles, dans les foyers, sur les lieux de travail, la « circulaire Fontanet », en réalité, c'est cela : une difficile, effrayante régularisation et, en permanence, une menace.

L'échéance des régularisations, fixée d'abord à la fin septembre, pour des rai-

Contrôle de l'immigration ou des immigrés ?

sons humanitaires » a été reportée d'un mois. 35 000 immigrés ont déposé des dossiers pour se mettre en règle. Combien d'autres seront désormais passibles d'un « refoulement » brutal ?...

S'il est normal que l'immigration soit organisée pour l'adapter aux besoins économiques et éviter le chômage, les dispositions contenues dans les « circulaires Fontanet-Marcellin » laissent apparaître de plus en plus clairement des préoccupations tout autres, qui heurtent la logique et la dignité humaine :

— Alors que le grand patronat et le gouvernement favorisaient jusqu'à ces derniers temps l'immigration dite « sauvage » ou « clandestine », leur brusque changement de tactique est présenté comme une remise en ordre dans une situation anarchique dont les responsables seraient les immigrés eux-mêmes.

— Alors que l'on sévit durement contre les immigrés en situation irrégulière, aucune mesure ne frappe leurs employeurs, qui violent les lois sociales.

— Alors qu'on s'apprête à refouler des immigrés déjà en France, qui ont un travail ou sont susceptibles de travailler, on continue d'en faire venir en grand nombre : le solde migratoire (c'est-à-dire l'augmentation du nombre des immigrés vivant en France) a été 105 000 pour 1972.

— Avec l'application des nouveaux textes, liant le permis de séjour au contrat de travail, la situation de chaque immigré se trouvera remise en cause chaque année, et il sera toujours possible aux autorités de l'expulser.

S'il est vrai que certains droits nouveaux vont être concédés aux immigrés sur le plan syndical, et que vont être mises en œuvre quelques-unes des mesures demandées de longue date en leur faveur, la situation sociale et humaine de l'immigration ne s'améliorera pas dans un tel contexte, bien au contraire. Tout se passe comme si l'objectif visé n'était pas fondamentalement le contrôle de l'immigration mais des immigrés, facilitant aux moindres frais l'utilisation de cette main-d'œuvre...

Claude HENARES.

PENSEZ
3M

PRODUITS DE
HAUTE QUALITE
POUR
L'INDUSTRIE :

- ABRASIFS
- RUBANS ADHESIFS
- ISOLANTS ELECTRIQUES
- COLLES - MASTICS
- SECURITE
- MICROFILM
- REPROGRAPHIE

135, BOULEVARD SERURIER
PARIS 19^e - TEL : 202-80-80

« La résistance organisée des juifs en France (1940-1944) », de Jacques Ravine - Préface de Wladimir Pozner.

En vente à « Droit et Liberté » (31,25 + 3 F frais d'envoi).

GANTS - TÊTINES



Chez votre pharmacien

Ils ont osé !



« Le 16 juillet 1942, trente mille hommes, femmes et enfants juifs, victimes des persécutions raciales, furent parqués en ce lieu sur l'ordre de l'occupant nazi. Tous séparés les uns des autres, ils furent déportés en Allemagne, dans les camps d'extermination. Hommes libres, souvenez-vous. »

C'est ce que rappelle la plaque apposée boulevard de Grenelle, à l'emplacement où s'élevait le Vélodrome d'Hiver. Ce souvenir, cet appel à la vigilance, les nazis d'aujourd'hui ne peuvent le supporter. Ils ont voulu faire savoir qu'ils sont toujours là. A la mi-octobre, des croix gammées et l'inscription « Heil Hitler ! » ont été barbouillées sur la plaque et autour.

Une cérémonie de réparation a eu lieu le 22 octobre, à l'initiative de l'Amicale des anciens déportés juifs. De nombreuses gerbes — dont celle du M.R.A.P. — ont fleuri ce lieu tragique.

en bref

Se taire ?

« Il aurait peut-être fallu se taire, parce que nous avons honte... » Ainsi s'achevait, dans « Elle » du 17 septembre, un excellent article de Jacques Merlino mettant en garde contre la tentation du racisme.

Ce même journal publié, le 29 octobre, quelques lettres de lectrices. L'une dénonce « l'assaut de ces immigrés sauvages et descœuvrés pour la plupart » et affirme qu'effectivement M. Merlino aurait dû se taire. Une autre, qui reproche à l'auteur de l'article de n'avoir pas un nom « bien français », le prend violemment à partie : « Nous, les victimes (les égorgées, violées, volées), il nous accuse d'être racistes quand nous esquissons un geste de défense (...). J'aime l'homme, la nature, les animaux. Mais je ne veux pas être menacée. Et pourtant, je suis obligée de supporter de ne plus aller pêcher sur les rochers depuis 15 ans, car toujours un Arabe vous suit. Je ne vais plus chercher de champignons à l'automne, car toujours un Arabe vous suit. Même dans les avenues en plein jour, ils vous suivent... »

Sur la quinzaine de lettres reçues par la rédaction, 13 sont racistes. « Elle » publie aussi les deux qui dénoncent le racisme avec beaucoup de force et de bon sens. En conclusion, M. Merlino déclare ne pas pouvoir partager l'optimisme de M. Pompidou, estimant que « la France n'est pas raciste ».

M. Soustelle, fidèle à l'O.A.S.

Dans une question écrite au ministre de l'Intérieur, datée du 24 octobre 1973, M. Jacques Soustelle, député du Rhône, s'en prend avec aigreur à l'Amicale des Algériens en Europe. Il lui reproche d'avoir tenu des réunions pour commémorer les journées dramatiques d'octobre 1961, où de nombreux Algériens, qui manifestaient avec femmes et enfants contre l'instauration d'un système aggravé de discriminations raciales, furent victimes d'une répression policière sanglante.

Pour M. Soustelle, qui écrit l'histoire dans le style de l'O.A.S., la manifestation pacifique des Algériens, le 17 octobre à Paris, était « anti-française » ; et flétrir les atteintes aux Droits de l'homme perpétrées en ce temps-là, c'est se livrer à « une intense propagande de haine contre la France ».

Il lui apparaît tout aussi inadmissible que les Algériens « accusent » la France actuelle « notamment de racisme et d'exploitation ». En conséquence de quoi, il s'étonne que le gouvernement « tolère de tels agissements de la part d'étrangers à qui, théoriquement, est interdit toute activité politique, a fortiori toute agitation dirigée contre le pays qui les accueille ». M. Marcellin n'a plus qu'à expulser quelques-uns de ces « délinquants »...

Ce qui n'empêche pas M. Soustelle de se poser en anti-raciste militant, de siéger au comité central de la L.I.C.A., et de signer, à l'occasion un texte condamnant un racisme, qui, à l'entendre, n'existe pas en France, et que ceux qui en sont victimes, ne doivent, en tout cas, pas dénoncer.



De Toulon au Cap

M. Maurice Arreckx, maire de Toulon, ne se préoccupe pas constamment de la sécurité de ses administrés « menacée », selon lui, par les travailleurs immigrés (1) ; s'il tient à propos de ceux-ci des discours fort désagréables, il sait aussi parler avec courtoisie, dire sa sympathie, dispenser l'éloge...

La luxueuse revue « L'Afrique du Sud d'aujourd'hui » éditée à grands frais par le régime raciste de Prétoria pour les besoins de sa propagande, nous apprend que M. Arreckx a passé récemment trois semaines en Afrique du Sud, et, publiant ses impressions, nous le montre (photo ci-dessus) posant avec le président du Lion's Club du Cap.

Lui qui trouve à Toulon les Algériens trop nombreux, compatit avec les Sud-Africains blancs, et assure que, face à la majorité noire, cette « race vigoureuse et saine » saura « résoudre le difficile problème que la nature des choses lui impose ».

Il s'en porte garant. Et, avec netteté, il proclame : « Il y a dans le monde et dans certains pays de véritables génocides, un racisme très réel et qui n'est pas que le fait des blancs. Il y a des peuples qui cherchent à imposer aux autres soit leur puissance économique, soit leur doctrine (...). Je dois dire qu'il n'y a rien de cela en Afrique du Sud » (c'est nous qui soulignons, N.D.L.R.).

Pas de racisme en Afrique du Sud : c'est M. Arreckx qui nous le dit — et il est expert. On comprend que, dans ces conditions, il s'élève contre l'« ostracisme dépassé » qui tend à placer (si peu encore !) le régime d'apartheid au ban des nations.

(1) Voir notre précédent numéro.

Un chantage de Barbie ?

Il fallait s'y attendre : après un simulacre de recherche objective de la vérité, après l'incarcération douillette de l'ex-chef de la Gestapo lyonnaise pendant quelques mois, le régime fasciste de Bolivie a fait libérer Klaus Barbie, alias Altmann. On précise à La Paz que ce criminel, assassin de Jean Moulin, de centaines de résistants et de juifs, ne sera extradé ni au Pérou (où il est recherché pour escroquerie) ni en France, où il a été condamné deux fois à mort par contumace.

« C'est une affaire excessivement grave », a déclaré M. Lecat, porte-parole du gouvernement français, affirmant que celui-ci « emploiera tous les moyens en sa possession pour que les droits de la justice ne soient pas bafoués ». De nombreuses voix s'élèvent depuis longtemps pour suggérer que l'O.N.U. soit saisie.

Dans une question écrite, le député Virgile Barel, dont le fils a été torturé par Barbie, demande s'il est vrai, comme l'a écrit un hebdomadaire que Barbie a « fait parvenir en France une bande magnétique mettant en cause 125 personnalités françaises dénonciatrices de patriotes », auxquelles il aurait donné « l'argent, les valeurs, les bijoux » des résistants dénoncés. Barbie menacerait de divulguer ces noms s'il comparait devant un tribunal français.

LE DOSSIER
DU MOIS

Adoptée il y a 25 ans par les Nations Unies

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies — qui siégeait alors à Paris, au Palais de Chaillot — adoptait la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Celle-ci avait été rédigée, sous la présidence de Mme Franklin D. Roosevelt, par la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U., composée des experts de 18 pays, et où la France était représentée par le professeur René Cassin.

En ce 25^e anniversaire, il nous a semblé utile de reproduire ce texte fondamental. Parce que des efforts considérables restent à faire pour lui donner une application complète, y compris dans notre propre pays, le connaître est nécessaire à tous ceux qui souffrent d'atteintes à leurs droits et à leurs libertés, à tous ceux qui luttent en faveur de la justice, de l'égalité, du progrès social.

Elargissant la Déclaration de 1789, traduisant les idéaux au nom desquels la victoire sur le nazisme fut remportée, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme doit donc être largement diffusée, afin que chacun puisse s'y référer, pour s'en inspirer ou se placer sous sa protection, pour assurer partout son respect et sa mise en œuvre.

Nous remercions M. Van Bellinghen, directeur du Bureau d'Information des Nations Unies à Paris, et M. Jean-Paul Rivière responsable du service de Presse, d'avoir bien voulu en faire la présentation à nos lecteurs.



Des droits nouveaux

IL y aura 25 ans, le 10 décembre prochain, l'Assemblée générale des Nations unies, réunie au Palais de Chaillot à Paris, adoptait la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, comme « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ».

Par ce texte, les droits de l'homme devenaient l'objet de la préoccupation internationale, et l'individu voyait désormais ses droits fondamentaux reconnus au niveau mondial. Il devenait difficile pour un Etat de déclarer que la façon dont il entend traiter ses ressortissants ne regarde que lui, sans que la communauté internationale ait le droit de s'en inquiéter : désormais, aucun Etat ne pourrait violer impunément les droits de l'homme ou en refuser la jouissance à ses ressortissants sans que la conscience de l'humanité s'émeuve, voire sans s'exposer à une condamnation et même à des sanctions (cas de l'Afrique australe).

Au cours de ces 25 dernières années les droits de l'homme ont certes progressé, mais ils sont encore loin d'être une réalité tangible dans toutes les contrées du globe, et la Déclaration universelle de 1948 reste un idéal en cours de réalisation, et non la constatation d'un état de fait.

Il suffit de parcourir les colonnes des journaux pour s'apercevoir que certains des droits fondamentaux de l'homme sont toujours bafoués ou remis en cause. Mais il est encourageant de constater que, chaque fois, l'opinion publique, aussi bien nationale qu'internationale, se réfère à la Déclaration pour exiger la cessation de ces atteintes aux droits de l'homme.

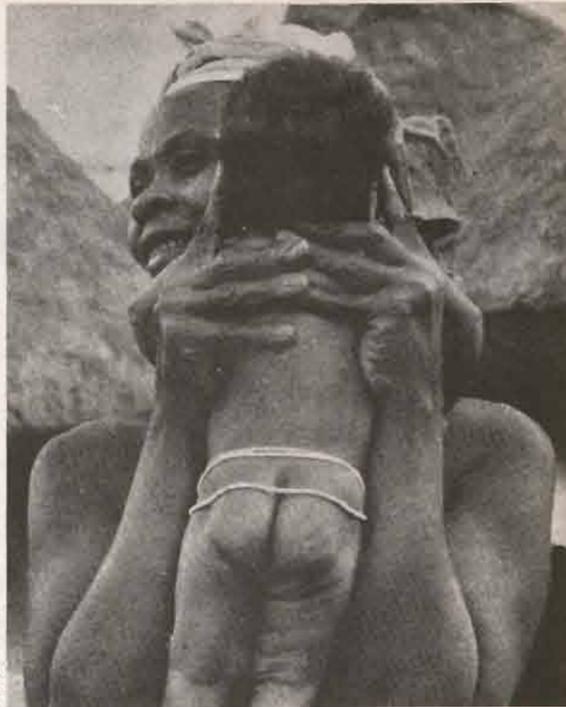
C'est bien la preuve que l'obligation morale qui est contenue dans le texte adopté par les Nations unies s'est transformée en véritable impératif de la vie internationale. Si, 25 ans après sa proclamation, cette Déclaration garde une vigueur intacte et

s'il y est fait si souvent référence, c'est en grande partie parce que les principes qui y sont énoncés sont d'une actualité permanente.

La Déclaration française de 1789 avait défini les droits individuels (égalité, liberté d'opinion et d'expression, droit de vote, etc.), et la Déclaration de 1948 en reprend les grandes idées. Mais elle énonce, en plus, des droits nouveaux, des droits économiques et sociaux qui ne concernent plus l'homme en tant que citoyen, mais en tant que travailleur.

Lorsque nous lisons les articles 23, 24 et 25, nous trouvons en effet affirmés le droit au travail, à la protection contre le chômage, le droit au repos, à la sécurité en cas de maladie, le droit de fonder des syndicats, etc. Quelles seraient en effet la valeur et l'efficacité des droits reconnus à l'individu si ses conditions de vie en rendaient la jouissance hors de question ? La Déclaration universelle est donc le premier texte qui ne se limite pas aux « libertés classiques », mais qui aborde aussi l'ensemble des droits économiques et sociaux de l'individu.

Partout dans le monde, la Déclaration de 1948 a d'ailleurs exercé une influence évidente, tant au plan natio-



D.R.

« Sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue... »

nal qu'international. Influence sur les Constitutions et les législations, influence sur les traités et accords internationaux. Nous ne citerons au passage que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), les pactes internationaux relatifs aux Droits de l'homme (adoptés en 1966, mais qui ne sont malheureusement pas encore entrés en vigueur), la Convention européenne des Droits de l'homme (1950), etc., sans oublier les nombreuses conventions de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), et de l'Unesco.

La Déclaration universelle est donc bien vivante; les principes proclamés en 1948 deviennent lentement réalité; mais il ne faut pas nous faire d'illusion : il y aura toujours des chutes et des rechutes dans le domaine des droits de l'homme, car il s'agit d'une lutte de l'humanité contre ses propres démons.

D'où la nécessité pour tous d'être toujours sur le qui-vive, et de rappeler constamment à la conscience des hommes les principes fondamentaux de la Déclaration, qui sont les bases de la liberté, de la dignité et de la justice pour chacun d'entre nous.

Jean-Paul RIVIERE

Du plus profond de la conscience humaine

« **T**OUT individu a droit à la vie, à la liberté... Nul ne sera soumis à la torture... Nul ne peut être arbitrairement arrêté... Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression... »

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme nous parle en termes simples et clairs. Ce qu'elle nous dit vient du plus profond de la conscience humaine. Mais pour progresser vers cet « idéal commun », il ne faut rien de moins qu'un combat permanent, mené avec toutes les ressources de l'intelligence, de la fraternité humaine et de l'action. Ajoutons-y une bonne dose de courage.

Ceux qui, au sein d'organisations non gouvernementales, ont allié la rigueur des principes à l'action pratique, et qui ont œuvré en faveur des opprimés quels qu'ils soient, ont droit à notre gratitude, car les atteintes aux Droits de l'Homme sont une cause de souffrance pour les victimes, d'abaissement pour leurs auteurs, et dans une société, chacun finalement en est atteint.

Luc VAN BELLINGHEN
Directeur du Centre d'Information
des Nations Unies à Paris

Déclaration universelle des Droits de l'Homme

PREAMBULE

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude.

humaine, dans l'égalité des droits de l'homme et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les Etats membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'ASSEMBLEE GENERALE proclame

LA PRESENTE DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats membres eux-mêmes que



parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

(1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa



Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Toute personne, en tant que membre de la société a droit à la Sécurité sociale.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Toute personne a droit au repos et aux loisirs.

culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

(2) Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

(1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

(2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

(1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

(2) Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies.

Article 15

(1) Tout individu a droit à une nationalité.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

(1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

(2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

(3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

(1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas

être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

(1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

(2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

(1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

(2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

(3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des Pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la Sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

(1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

(2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

(3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

(4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

(1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.



Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires.

Toute personne a droit à l'éducation.

L'éducation doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux.

(2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

(1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

(2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix.

(3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

(1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

(2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

(1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

(2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

(3) Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Une famille comme les autres



Scènes de la rue à Paris sous l'Occupation : l'étoile jaune ; la queue devant la boulangerie.

Bientôt, va paraître le 4^e livre publié par les Editions Droit et Liberté : « Une famille comme les autres ». C'est un recueil de lettres échangées sous l'occupation par les membres d'une famille, et que la seule survivante, Denise Baumann, a réunies et présentées. On lira avec émotion ces souvenirs d'un temps où la vie quotidienne était tissée de persécutions et de courage, d'inquiétude et d'inconscience, où, pour les juifs de France, se déroulait une « passion » dont les stations quasi inéluctables se nommaient Beaune-la-Rolande, Drancy, Auschwitz...

Nous reproduisons ici la préface que Pierre Gascar, Prix Goncourt, a donnée à cet ouvrage.

LES lettres qui sont rassemblées dans ce volume ne constituent pas une contribution à l'Histoire, au sens propre du mot. Elles ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà, pour ce qui a trait au déroulement du génocide entrepris par les nazis, au cours de la dernière guerre. Elles ne replacent pas les faits qu'elles relatent dans un cadre d'ensemble. Et pourtant elles représentent un document essentiel.

Par leur simplicité, on pourrait même dire par leur banalité, ces lettres échangées par les membres d'une famille et quelques-uns de leurs amis, pris, les uns et les autres, dans l'engrenage de la machine de mort, nous font mesurer, et mieux peut-être que des témoignages où les considérations terre-à-terre tiennent moins de place, l'horreur et l'ampleur de l'œuvre d'extermination qui s'est accomplie, en ce temps.

On voit ici le fléau s'abattre jusque sur ceux que la modestie et l'obscurité de leur existence semblaient protéger et qui ne parviennent pas à comprendre pourquoi

on s'en prend à eux. L'homme ne peut pas croire naturellement à la haine raciale ; il ne peut pas se sentir coupable d'exister ; son origine est même, à ses yeux, sa seule véritable innocence, puisqu'elle est antérieure au vécu. Aussi les auteurs de ces lettres montrent-ils, alors même que tout leur annonce le sort auquel ils sont promis, une certaine confiance qui les conduit à s'enfermer dans ce qui subsiste de l'ancien train-train quotidien. Mais peut-être s'accrochent-ils à ce reste de vie, d'une banalité rassurante, pour se défendre du doute qui les gagne et leur fait entrevoir non seulement leur mort, mais aussi la victoire d'un ordre où l'on n'aurait même plus le droit de vivre dans l'ombre, simplement, entre soi.

Ces hommes et ces femmes semblent, par moments, pressentir, au-delà de leur disparition, l'effondrement de leur monde familial, et font penser, dans leurs lettres pleines de préoccupations pratiques, à la fois touchantes et navrantes, aux enfants qui consolident fébrilement leur château de sable devant le flux montant. Déjà tout



s'effrite, s'écroule, et le barrage d'innocence que ces gens dressent, à grand renfort de propos ordinaires, de mots de tous les jours, ne les préservera pas.

Le savent-ils vraiment ? Cette question, qu'on ne cesse de se poser, en lisant ces lettres, entretient, en nous, la même angoisse que le sourire du malade condamné. Refus ou dépassement de la vérité ? Les deux ensemble, sans doute ; c'est la complexité de l'humain. A travers leurs lettres souvent d'une assez grande platitude, ces hommes et ces femmes accèdent à une solidarité qui ne les a peut-être pas toujours unis auparavant ; ils se dépouillent de tout égoïsme et placent leur espoir en ceux qui leur survivront ; ils apparaissent même sans haine... Oui, tout cela, cette transfiguration, s'accomplit à travers une chronique encombrée d'histoires de ravitaillement, de colis perdus ou retrouvés, de bulletins de santé, de mille détails sans importance. C'est souvent avec les matériaux les plus ordinaires que l'homme construit sa grandeur.

Pierre GASCAR.

Pour recevoir les livres des Editions Droit et Liberté

- | | |
|---|------|
| UNE FAMILLE COMME LES AUTRES. En souscription | 15 F |
| Lettres réunies et présentées par Denise Baumann. | |
| Préface de Pierre Gascar. | |
| UN DRAME A BORDJ-HINDEL. L'exemplaire numéroté | 19 F |
| Récit de Claude Labarraque-Reyssac. | |
| (Amour et haine antisémite dans l'Algérie coloniale.) | |
| LA SANTE DES MIGRANTS. Format poche (4 pages photos hors-texte) .. | 7 F |
| 11 éminents médecins analysent pour la première fois ce grave problème. | |
| LE LOGEMENT DES MIGRANTS. Format poche | 6 F |
| Constat et suggestions de 7 associations. | |
- Cocher les livres demandés. Ajouter 2 F par volume pour frais d'expédition.

Nom

Prénom

Adresse

Somme versée

Editions Droit et Liberté
120, rue Saint-Denis, 75002 Paris
C.C.P. : 607098 Paris

Lady sings the blues

LE film musical américain de Sidney J. Furie est inspiré de l'autobiographie de la célèbre chanteuse noire Billie Holiday, morte en 1959 à New York, à l'âge de 44 ans.

Diana Ross, remarquable de sensibilité et d'intelligence, est « Lady Day », comme fut surnommée Billie en hommage à son talent. Et c'est pour elle une performance que d'être capable d'évoquer ainsi cette voix tendre et tragique. Saluons aussi au passage la prestation de Michel Legrand qui a été choisi pour la réalisation musicale du film.

Ce n'est peut-être pas un grand film, mais enfin, il sait nous attacher. Pour certains la « bluette » sentimentale des amours de Billie et Louis Mac Kay paraîtra un peu puérile ; pour d'autres plus émotifs, le « blues » passera à l'état pur comme l'émanation même de l'âme humaine dans sa désespérance.

Billie Holiday, comme tant d'autres, n'a vécu que pour son art, et par cela même elle ne s'en montre que plus fragile. Sa vie est l'illustration de la condition du peuple noir en Amérique, et trouve toutes les résonances des fraternités que nous lui portons. Issue des milieux pauvres de Harlem, c'est dès 11 ans qu'elle dut « faire des ménages » (comme on dit). Le film nous la montre entraînée dans une maison de prostitution, bien malgré elle, et changeant d'établissement pour vivre sa propre musique : c'est-à-dire tenter de s'imposer comme « blues-singer », une des étapes de la musique de jazz.

C'est alors une autre aventure, celle de la drogue, à laquelle elle est conditionnée par un musicien de l'orchestre, qui l'accompagne dans des tournées en province : incarnation du « bon blanc », du copain « sympa ». Sa condition de



Diana Ross

noire lui est révélée quand, dans une émission de radio, on lui préfère une chanteuse blanche quelconque qu'accompagne — ironie — le propre orchestre blanc de Billie, le Reg Hanley band.

Et dans le Sud, tragique découverte que celle des lynchages de ses frères de couleur et de la violence des manifestations du Ku-Klux-Klan, auquel elle se heurte. Témoignage de ces événements, l'interprétation mêlée de tristesse et de colère qu'elle donne de « Strange fruit », ces grappes humaines d'hommes pendus aux branches des arbres dans la campagne. Poésie « engagée » et « surréaliste » à la fois, qui trouve un équivalent, par exemple, dans « Vendémiaire » de Guillaume Apollinaire, avec moins de violence chez celui-ci.

Longue agonie que cette vie de « Lady Day », ponctuée par les crises dues à l'usage de la drogue — remède transitoire contre le « cafard » et le trac dans les concerts publics —, et les séjours en prison dans des conditions inhumaines. Fragilité de la condition de la femme — même transfigurée par l'appartenance de l'art — livrée à elle-même dans un monde cruel. Romanesque d'une vie que d'autres ont partagé, comme Edith Piaf.

« Lady sings the blues », film modeste, peut du moins nous rappeler ce qu'est réellement la condition du musicien de jazz aux Etats-Unis, cet artiste précieux et pourtant méprisé. Et nous passons une soirée agréable à réentendre ces airs languoureux ou nostalgiques, inoubliables par la puissance d'émotion qu'ils recèlent, tel ce « God bless the child », sur lequel s'achève le film.

Jean-Claude ANTOK.



Sortis simultanément sur les écrans parisiens, quatre films se référant au conflit du Proche-Orient — alors que la guerre fait rage — c'est beaucoup, c'est trop sans doute... dans la mesure du moins où ces films, d'intérêt inégal, jettent non pas la lumière, mais un certain brouillard sur la réalité présente.

● POURQUOI ISRAEL, de Claude Lanzman.

Plus de trois heures de projection, et pourtant on ne s'ennuie pas : un montage habile et dynamique valorise les multiples séquences tournées sur le vif, qui éclairent dans sa diversité la réalité israélienne et relancent l'intérêt après les interviews « idéologiques » développant indéfiniment les mêmes thèmes.

L'atout majeur de ce film, c'est qu'il

donne d'Israël des images — parfois cocasses, parfois dramatiques — ne correspondant pas aux clichés de la propagande. On découvre qu'en fait, ce pays n'est pas tellement différent des autres ; là comme ailleurs, les jugements schématiques, manichéens, ne sont pas de mise pour qui veut voir clair ; et les problèmes politiques et sociaux sont, ici aussi, réductibles à des

données, à des notions valables partout ; ce qui n'est pas incompatible, là comme ailleurs, avec l'originalité de l'Histoire et des traits nationaux.

Cette vision réaliste, excellemment filmée, pouvait contribuer considérablement à la compréhension du phénomène israélien et des hommes qui le vivent. Mais Claude Lanzmann a voulu — c'est lui qui le dit — réaliser un « reportage subjectif » ; et aussi « régler un certain nombre de comptes avec lui-même » ; et encore « régler ses comptes avec une partie de la gauche française ».

C'est la faiblesse fondamentale de l'œuvre. Sur les images neuves et vraies d'un pays et d'un peuple, on a plaqué l'idéologie officielle d'un Etat. Car en dépit des nuances, voire d'apparentes contradictions, aucun des interlocuteurs de Claude Lanzmann ne met en cause, au fond, la politique de l'actuel gouvernement

→ israélien ; tout est fait, au contraire pour la justifier ; seul, un docker (juif d'origine tunisienne) se prononce pour le retrait des territoires occupés ; seule la voix timide et fugitive d'une jeune femme, dans un kibboutz, pose en termes divergents le problème des Arabes, escamoté tout au long du film.

Et l'analyse bifurque vers le « mystère », les « miracles », le sentimentalisme, sans que cette construction laborieuse n'explique vraiment « pourquoi » Israël. Mieux eût voulu s'en tenir à faire voir « comment », en étendant le terrain de l'enquête. Et plutôt que de ressasser la question sans réponse : « qu'est-ce qu'un juif ? », montrer mieux encore ce qu'est un Israélien.

L.M.

LES AVENTURES DE RABBI JACOB, de Gérard Oury, avec Louis de Funès.

Nous ne jouerons pas les empêcheurs de rire en rond. Et si c'est du racisme, à plus forte raison.

Le couple Oury-de Funès reste égal à lui-même : leur film pullule de trouvailles hilarantes, et ils recourent à tous les comiques : de situation, de mots, de mimique, avec, en contrepoint, une subtile raillerie dissolvante des lieux communs et comportements (pas seulement racistes) qui font le pain quotidien de certaines couches moyennes.

Une gêne, cependant, vient du fait que, tout en pulvérisant certains stéréotypes racistes, le réalisateur, sacrifiant un peu trop facilement à la loi du genre, a créé des personnages incarnant d'autres stéréotypes : les juifs, les Arabes (et même les Français moyens) sont outrageusement conformes à une représentation traditionnelle, qu'il faudrait précisément démythifier. Y a-t-il là une manière d'humour au second degré ?

LA VALISE, de George Lautner.

Deux agents secrets, un officier, une vamp fort agréable à suivre des yeux (Mireille Darc) : autant d'ingrédients sans surprises pour mitonner une bonne aventure d'espionnage qui, cette fois, se situe dans le contexte du conflit israélo-arabe, et se veut comique : car tout finit bien, l'amour triomphe de la guerre...

Lautner peut faire mieux : si l'on s'abstrait de l'actualité, qui souligne l'irréalisme de cette histoire farfelue, celle-ci n'arrache guère la conviction, ni le rire, en dépit de quelques bons moments.

NIET ! de Menhaem Golan.

Un film de guerre froide, prenant pour prétexte l'émigration en Israël de juifs soviétiques. Un grossier mélodrame où les « bons » sont des anges purs, et les « méchants » le diable personnifié. Du mauvais cinéma. Une mauvaise action. Non !

Plusieurs films, ce mois-ci, retiennent notre attention notamment :

● **L'INDE AU FEMININ**, de François Chardeaux, peinture réaliste et artistique d'un pays multiple, contrasté, à travers la condition féminine. Cette œuvre remarquable avait été présentée pour la première fois en mars à Paris, au cours des Journées internationales du film anticraciste. Au même programme, **SUCRE AMER**, de Yann Le Masson, petit reportage percutant sur une campagne électorale à La Réunion.

VAUDOU, de Jean-Luc Magneron.

Nous faire croire à l'authenticité complète de ce film est aussi « gros » de la part de son réalisateur, que de faire croire aux villageois dahoméens, que l'initié « mort », enseveli et brûlé dans sa tombe, ressuscite.

Les images, comme le peuple, hautes en couleurs, et pour éblouissantes qu'elles soient, nous assomment par leur violence. Un sujet aussi intéressant que le vaudou par le mystère qui s'y rattache aurait pu être autrement plus instructif. Mais son auteur a préféré sacrifier au sensationnel et semble répondre davantage au goût de l'exotisme, d'impressions fortes et de sexualité, tant à la mode.

Les explications superficielles qui accompagnent les images, ne peuvent aider à comprendre cette religion — si semblable aux autres, malgré les apparences — son caractère social et le rôle qu'elle a joué dans l'Histoire.

Une religion contraignante, terrifiante, certes, mais qui équilibre le psychisme des individus de la communauté. N'oublions pas qu'en Afrique, les maladies mentales sont moins répandues qu'en Occident, et qu'un malade parvient souvent à la guérison grâce à des rites qui l'aident à se réinsérer dans sa société.

Une religion aussi, qui a permis aux colonisateurs français — par prêtres vaudou interposés — de pénétrer le territoire des Fous et à asservir son peuple. De la colonisation aux temps présents, on sait que le vaudou, peut servir des intérêts politiques et aider à asseoir une autorité.

Violent ce film, oui ! Mais ceux qui s'indignent devant de telles scènes, s'indignent-ils autant devant les massacres « scientifiques » tels que ceux du Viêt-nam ou d'Hiroshima ?

Il est vrai qu'on a rarement vu sur les écrans à leur sujet des images d'un tel « réalisme ». Et quand cela a été, les spectateurs étaient-ils les mêmes ?

On peut craindre qu'un tel film ne renforce dans l'esprit d'un public non averti, l'idée du Noir : « sauvage », « bestial », « super-viril », « crédule » et « répugnant ». En un mot qu'il ne renforce les préjugés raciaux.

Laura M'ZA

CULTURE

AU FIL...

● Les 140 tableaux de Georges Braque, réunis à l'Orangerie jusqu'au 14 janvier 1974, après l'exposition des cubistes au musée d'Art moderne (jusqu'au 10 novembre) permettent de connaître dans sa plénitude l'un des grands chefs de file de l'art français contemporain. (Tous les jours sauf mardi, de 10 à 20 heures.)

● Parmi les expositions en cours à Paris : Olivier Debré (Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann) ; Agam (Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain) ; Paul Steinberg (Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran) ; Maurice Blond (Galerie Krieger).

● Livres reçus : « Le Déterreur », second roman, complexe et lyrique de l'écrivain marocain Mohammed Khaïr-Eddine (Editions du Seuil) ; « Cheval rouge », un recueil de poèmes écrits au cœur des luttes des peuples pour la liberté, par Madeleine Riffaud, avec une préface de Vladimir Pozner (Éditions Français Réunis) ; « Déportation et résistance en Afrique du Nord, 1939-1944 », par André Moine, comportant 65 témoignages français, espagnols, algériens et italiens sur un aspect peu connu de la déportation et de la résistance (Editions Sociales).

● Le Comité médical et médico-social d'aide aux migrants (autour du livre « La Santé des Migrants ») organise le 23 novembre à Paris, une Journée d'échanges et d'information mutuelle sous la présidence du professeur Marc Gentilini, sur les thèmes suivants : les migrants vivant en célibataires ; les familles ; les migrants dans leur milieu de travail.

● Claude Labarraque-Reyssac, auteur de « Un drame à Bordj-Hindal » (Editions Droit et Liberté), signera ses œuvres le 21 novembre à la vente de l'A.D.E.L.F. (Association des écrivains de langue française).

● La Fédération espérantiste du travail, qui vient de se réorganiser sur le plan national, fait savoir que « respectueuse du caractère spécifique des organisations démocratiques », elle « a pour but la propagation de la langue internationale Esperanto parmi les travailleurs, et son utilisation comme instrument au service de la paix, du progrès social et du socialisme » (179, rue Ordener, 75018 Paris).

DES JOURS

théâtre

Carnets anglais

UNE fois encore, c'est sur les scènes londoniennes que surgissent les idées nouvelles. Dans le contexte des manifestations hostiles à la venue du chef de l'Etat du Portugal, j'ai découvert, cet été, une compagnie Zoulou interprétant à l'Aldwygh Theatre, une adaptation de « Macbeth ». Dans ce théâtre qui accueille les grandes compagnies classiques, celle du Workshop de Natal — qui connaît bien des difficultés avec les autorités d'Afrique du Sud — recevait un accueil dépassant de beaucoup la valeur dramatique de sa performance. On rêve de voir la Comédie-Française accueillir une telle compagnie, ne serait-ce que pour lui manifester sa fraternelle sympathie...

Il faut apprécier également ainsi qu'il se doit la présence d'une remarquable cantatrice noire, originaire de La Nouvelle Orléans, pour la représentation de gala de « Carmen » à Covent Garden, sous la présidence de la Reine Mère. Le timbre remarquable de Shirley Verrett, servi par une mise en scène souple et toute de mouvement, a donné à « Carmen » une dimension toute particulière, un rien sauvage, très épidermique. Plácido Domingo, à ses côtés, a fait de Don José un personnage d'une huma-

Gala de solidarité avec l'Afrique

L'Union générale des travailleurs sénégalais en France, présidée par notre ami Sally N'Dongo, organise le jeudi 6 décembre à 20 h 30, à la Mutualité, une soirée de gala au profit des victimes de la sécheresse en Afrique.

Au programme, présenté par Yvan Labéjoff, sont annoncés : le groupe Saravah (Pierre Barouh), Lamine Konté, Colette Magny, Maurice Fanon, Pia Colombo et la troupe des Travailleurs africains de Paris.

Bons de soutien à partir de 10 F, à retirer au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e).



Donald Southern

Shirley Verrett à Londres, félicitée par la Reine-Mère après la représentation de gala de « Carmen » à Covent Garden.

Abraham et Samuel

Le 28 novembre, au Petit-Odeon, sera créée une œuvre de Victor Haïm : « Abraham et Samuel », mise en scène par Jean-Louis Thamin.

Auteur de nombreuses pièces, dont sept ont été jouées à Paris depuis 1964, lauréat du Prix Ibsen en 1972, Victor Haïm se préoccupe ici des rapports que crée l'antisémitisme entre juifs et non-juifs ainsi qu'entre les juifs eux-mêmes. C'est le thème ambigu de la « solidarité juive » qu'il met en cause dans le dialogue (le duel, pourrait-on dire) d'Abraham et Samuel — qu'incarneront Michel Aumont et Jean-Paul Roussillon.

La situation qu'il a inventée pour cette analyse (cet affrontement à la fois dramatique et burlesque) place les personnages dans les conditions les plus favorables à la mise à nu des idées et des comportements. Samuel, le pauvre domestique, est pris sur le fait alors qu'il vole sa patronne, la riche veuve... Abraham... Mais mieux vaut ne pas dévoiler les ressorts et le dénouement de l'action, riche en rebondissements, ni les conclusions de l'auteur.

S'il est certain que son propos fera grincer quelques dents, on ne peut que constater la maîtrise et le doigté avec lesquels Victor Haïm manipule cette matière délicate et sait mettre en valeur un certain nombre d'idées clés sur le ton faussement rugueux d'une farce médiévale.

Il est bon d'entraîner ainsi les spectateurs à réfléchir, à discuter sur un grave problème et sur leurs propres attitudes. Qui dit réflexion, dit démythification.

nité sensible, tout particulièrement au dernier tableau. La direction de Georg Solti, en maintenant un crescendo inhabituel, a rénové le second acte par un climat dramatique très attachant.

Nous citerons encore le Prince of Wales Theatre où, sous des apparences bouffonnes, « The Good Old Bad Old Days », est une satire cruelle et dont tous les traits font mouche. Mise au point entre le Diable et Dieu le Père, sur les raisons de l'échec des bonnes intentions du créateur, cela va d'Adam et Eve jusqu'à la guerre du Vietnam en passant par la Révolution française et l'assassinat du Pasteur Martin-Luther King. La partition de Leslie Bricusse et Anthony Newley fait ainsi descendre dans la rue les airs inoubliables de ce show qui oblige le spectateur à réfléchir sur le problème de la paix dans le monde.

Au Collegiate Theatre, une reprise éclatante du chef-d'œuvre de Leonard Bernstein, « West Side Story », fait découvrir à une nouvelle génération de jeunes, cette transposition moderne de Roméo et Juliette, où les familles ne sont pas seulement séparées par leur position sociale, mais surtout par leur origine ethnique. Cette guerre des « jets » et des « sharks » n'a pas fini d'enthousiasmer les amateurs de spectacle et de musique. L'espoir y triomphe encore une fois. « Somewhere », y chante Maria, quelque part... Quelque part dans cette Europe agrandie, une capitale donne le sentiment que le spectacle est aussi intelligence, courage et harmonie : Londres.

A quand Paris ?

Bernard SANNIER-SALABERT.

Dreyfus à

Rennes

A Rennes, où fut révisé en 1899 le procès du capitaine Alfred Dreyfus, vient de s'ouvrir une exposition intitulée : « L'affaire Dreyfus, une affaire toujours actuelle ».

Cette remarquable initiative, dirigée par M. Jean-Yves Veillard, Conservateur du Musée de Bretagne (où elle est présentée), a réuni le concours de nombreux spécialistes et d'organisations telles que la Ligue des droits de l'homme et le M.R.A.P.

Les documents réunis à la suite de longues et opiniâtres recherches, constituent sans doute l'ensemble le plus complet et le plus significatif jamais réalisé en France. Leur disposition didactique permet aux visiteurs de suivre sans difficultés les épisodes successifs de l'affaire, de comprendre le climat dans lequel elle a surgi, d'apprécier son retentissement et ses conséquences.

Après avoir vu cette exposition (qui dure jusqu'au 30 décembre, nul ne pourra plus dire, adulte ou jeune : « Dreyfus, connais pas ! »...

LA GUEULE A ZOLA

Grand dessin chanté par ZOLA & DREYFUS au Casino de l'Île du Diable



Léon HAYARD, Imprimeur-Éditeur 146, Rue Montmartre, PARIS

PRONUPTIA

18 rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9^e
tél. 770.23.79
et principales villes de France
300 modèles de 189 à 2500 F



catalogue contre 1,50F en timbres

Novembre

Le M.R.A.P. organise en novembre, un MOIS D'ACTION CONTRE LE RACISME ET DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES.

Cette action, cette solidarité, certes, sont poursuivies par notre Mouvement tous les mois — tous les jours — de l'année. En prenant cette décision, notre Conseil national, réuni le dimanche 7 octobre, a voulu non seulement engager le M.R.A.P. lui-même, mais en appeler à tous ceux qui, en France, ressentent la nécessité d'agir avec vigueur après les événements de Marseille et leurs suites.

Pendant ces quatre semaines, des tables rondes, assemblées d'information, conférences, débats, projections, expositions se tiendront dans différentes villes ; des démarches auront lieu auprès des Pouvoirs publics pour demander des mesures efficaces contre le racisme, et pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs immigrés. Les comités locaux du M.R.A.P. ont pris contact, à cet effet avec les organisations les plus diverses, les enseignants, les municipalités, les Maisons de jeunes, les Centres culturels...

Un peu partout, notre pétition « Halte au racisme ! » se couvre de signatures.

Pour faire connaître ses propositions et obtenir leur mise en œuvre, le M.R.A.P. a demandé audience au Premier ministre, par une lettre du 8 octobre, qui reste, à ce jour, sans réponse.

Avant l'échéance prévue pour l'application de la « circulaire Fontanet », avec toutes les graves conséquences qui sont à craindre, une nouvelle lettre a été adressée, le 29 octobre à M. Messmer, pour lui faire part des préoccupations de notre Mouvement.

Commencé avec les manifestations de Dammarie-les-Lys, dans le cadre de la Quinzaine de l'immigration (17 octobre-3 novembre) le mois d'action et de solidarité est bien engagé, mais il n'est pas une fin. De nombreuses initiatives s'annoncent déjà pour la fin de 1973 et le début de 1974. Novembre sera donc un tremplin pour donner plus d'élan, plus d'ampleur à la lutte antiraciste en France.

vie du m.r.a.p.



L'affichette et la couverture de l'appel, reproduit en six langues (français, italien, portugais, arabe, espagnol, yougoslave).

La « Quinzaine » de Dammarie

DAMMARIE-LES-LYS (Seine-et-Marne), ville de 18 000 habitants, comptait au 1^{er} janvier de cette année, près de 5 000 immigrés. Le pourcentage, calculé au 1^{er} juillet 1973 en fonction de nouvelles arrivées (Marocains, Algériens et Portugais) atteignait les 30 points.

C'est à partir d'une initiative de la Maison des jeunes et de la culture qu'est née l'idée d'organiser une Quinzaine de l'immigration, préparée par la municipalité et le M.R.A.P. L'appel reçut l'assentiment de 33 organisations.

Les objectifs les plus importants sont énoncés dans ce passage de l'appel :

« Défendre la dignité et les droits des travailleurs immigrés, rejeter le racisme, c'est sauvegarder l'intérêt de chacun et l'intérêt du pays.

« Ce sera également, pour les immigrés de différentes nationalités, l'occasion d'exprimer leur volonté de voir satisfaire leurs légitimes revendications sociales, culturelles, démocratiques, en union étroite avec la population de Dammarie-les-Lys ».

Les organisateurs avaient proposé à la population :

- Une exposition sur l'immigration à Dammarie ;
- Une exposition sur le racisme dans la presse, préparée par la bibliothèque municipale ;

— Une soirée algérienne organisée par la M.J.C. (300 personnes environ y ont participé) ;

— Trois rencontres-débats :
a) Les causes de l'immigration,
b) Le travailleur immigré dans l'entreprise,

c) Les problèmes sociaux des travailleurs immigrés ;

— Une projection du film « O Salto » ;

— Une soirée espagnole ;

— La fête de l'immigration, avec la participation de Luis Cilia, de Francisco Montaner, et du Cercle de la jeunesse algérienne.

A l'heure où cet article est rédigé, la Quinzaine n'est pas encore terminée et il est difficile d'en donner un bilan chiffré. Les organisations qui y ont participé se retrouveront prochainement pour tirer les conclusions.

Mais un certain nombre de points ont déjà été acquis :

— Demande commune d'abrogation des circulaires Fontanet-Marcellin ;

— Lutte pour obtenir une plus juste répartition des travailleurs immigrés dans les villes de l'agglomération melunaise (9 à 10% d'immigrés dans les autres villes), afin de permettre des solutions meilleures et plus rapides aux problèmes sociaux ;

— Création d'une commission municipale de l'immigration avec la participation des travailleurs immigrés.

André BLANCHEMANCHE

disques

La chanson de Jackie

VOICI quatre chants « engagés », dont le texte et la musique ont pour auteur Noël Colombier et pour exécutants les Petits Chanteurs d'Île-de-France.

Ces textes « puisent leur inspiration dans ce moderne livre d'images qu'est la TV, où les enfants de ce temps découvrent — nouveaux contes de fées — les voyages sur la lune, aussi bien que l'histoire de cet ogre mangeur d'hommes qu'on appelle la guerre ». Ces deux aspects du monde d'aujourd'hui, l'aspect tragique, l'aspect espérance, ont été retenus par l'auteur : « Si les enfants connaissent bien les tares du monde actuel : guerre, racisme, etc., ils peuvent considérer que l'aventure c'est peut-être de construire un monde d'amour et le chanter dans leurs chansons ».

L'expérience a été faite : les enfants sont « emballés » par ces chants, qu'ils apprennent vite, dont les rythmes leur plaisent et qui sont d'une grande fraîcheur.

Il y a : « Gandhi, Luther King ou Jésus-Christ », au rythme rapide, qui évoque la libération, le refus du racisme, l'amour fraternel. Il y a : « Un enfant

de ce temps » (Que c'est bien d'être un enfant de ce temps... Quand nous serons grands-parents, nous serons bien embarrassés quand nos petits-enfants viendront nous demander : Dis, grand-père, c'était quoi, une frontière ?). Il y a : « Le monde au soleil de l'amour » (là, il faudrait citer le texte entier !). Et enfin : « La colombe au rameau d'olivier ».

Toutes les écoles, tous les groupes d'enfants (8-14 ans environ) devraient connaître ces chants. Tous les éducateurs antiracistes devraient les faire connaître. Ce sont des chants « contagieux », tant par ce qu'ils expriment que par la façon dont ils l'expriment.

J.P.

45 tours. Ex. 45.446.

Unidisc, 31, rue de Fleurus, Paris (6^e).

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSÉ MAIN
Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48
6 largeurs différentes

- (9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)
 - (6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)
 - (10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau)
- Magasins ouverts tous les lundis

Vous allez recevoir incessamment la carte 1974 du M.R.A.P., envoyée plus tôt, cette année, dans le cadre du Mois d'action contre le racisme et de solidarité avec les travailleurs immigrés. Son montant est fixé à 20 francs. Mais une formule souple vous est proposée. Si vous pouvez verser davantage, vous aiderez d'autant plus au déve-

La carte 1974

loppement de notre action; si cette somme dépasse vos possibilités, toute contribution témoignera que vous prenez part à cette action. Cette carte marque le 25^e anniversaire du M.R.A.P., qui mène inlassablement son combat depuis mai 1949. Vous aurez à cœur de lui manifester à cette occasion, plus que jamais, votre soutien moral et matériel.

Novembre, mois d'action...

Alors que débute novembre, Mois d'action contre le racisme et de solidarité avec les travailleurs immigrés, de multiples informations nous parviennent sur son déroulement.

Le programme du Nord

Le Comité du Nord communique un programme complet, du 5 au 30 novembre : édition et diffusion chaque semaine d'un tract traitant d'un sujet différent, relatif à la situation des travailleurs immigrés : logement, travail, santé, enseignement ; diffusion également de la proposition de loi du M.R.A.P. contre les expulsions arbitraires ; publication de communiqués de presse sur ces divers problèmes ; vente de « Droit et Liberté » ; réalisation d'une enquête (témoignages, interviews) sur l'accueil des travailleurs immigrés.

Le Mois d'action trouvera son prolongement dans une table ronde sur l'immigration, qui se tiendra le 10 décembre, pour le 10^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Puis, dans la seconde quinzaine de décembre, le Comité du M.R.A.P. prendra part aux Journées d'animation avec les travailleurs immigrés, organisées par les M.J.C. de Roubaix et de Croix.

Rouen : Un comité d'entente

A Rouen, s'est constitué, avec le concours du M.R.A.P., de la Ligue des Droits de l'Homme et de plusieurs autres organisations, un Comité d'entente qui se donne pour tâche de riposter au racisme et de défendre les droits des travailleurs immigrés. Trois commissions ont été mises sur pied pour étudier divers aspects de la situation des immigrés — logement, travail, discriminations — et mener l'action qui s'y rapporte.

La pétition du M.R.A.P. est mise en circulation ; l'édition de tracts se prépare. Une table ronde sur l'immigration aura lieu le 14 novembre.

« Semaines »...

Dans plusieurs cas, s'organise une « Semaine » d'action comportant une grande diversité d'initiatives.

Ainsi à **Bonneuil** (94), où la M.J.C. prévoit, du 10 au 17 novembre : une soirée cinéma, où Ali Gahlem présentera son film « Mektoub ? » ; trois débats sur les thèmes suivants : « Les immigrés en France » (avec Alexandre Santos, membre du Bureau national du M.R.A.P.), « Qu'est-ce que le racisme », et « Racisme et xénophobie en France » ; enfin une soirée culturelle avec le Théâtre Maghrébin.

Au Centre des Arts et de la Culture de **Concarneau**, à partir du 9 novembre, sont prévus : des projections (« Mon village », « Si Moh pas de chance », « Témoignage », « La Jungle ») ; des débats (avec Anne-Marie Goguel, membre du Bureau national du M.R.A.P., et Albert Lévy, secrétaire général), ainsi qu'une série de projections du film de Jean Schmidt « Derrière la fenêtre », dans les établissements scolaires.

... Et « Quinzaines »

Ailleurs, les manifestations s'étendront sur quinze jours.

Par exemple à **Noisy-le-Sec**, où sera présentée l'exposition du M.R.A.P. sur le racisme et les travailleurs immigrés (du 1^{er} au 17 novembre) et où Pierre Paraf, président du M.R.A.P. dédicacera son livre « L'Homme de toutes les couleurs ».

A **Morsang-sur-Orge** (Essonne), du 9 au 24 novembre sont programmés, entre autres des conférences et des films (« O Salto », « Négritudes »). Les organisateurs se donnent pour objectif la création d'un comité local du M.R.A.P.

Signalons encore...

● A **Vigneux** et à la **S.N.E.C.M.A. (Corbeil)** : présentation de l'exposition du

M.R.A.P., et vente-signature du livre de Pierre Paraf.

● A **Pantin** ; trois soirées cinématographiques organisées par la municipalité à l'intention des jeunes ayant terminé leur scolarité : le 13 novembre « Come back Africa », avec débat sur l'apartheid ; le 18 novembre, « O Salto », avec débat sur l'immigration animé par Sally N'Dongo, secrétaire national du M.R.A.P. ; le 27 novembre, « Nuit et brouillard », avec débat sur l'antisémitisme, animé par Pierre Paraf. Le livre « L'Homme de toutes les couleurs » sera remis, dédicacé, à tous les participants.

● A **Rennes**, le 5 novembre : soirée-débat organisée par l'A.S.T.I. (Association de solidarité avec les travailleurs immigrés), avec la participation d'Albert Lévy, qui donnera dans l'après-midi une conférence de presse.

● A **Châtillon-sous-Bagneux** (92) : table ronde sur l'immigration le 23 novembre avec la participation des syndicats et de diverses organisations, précédée par la projection du montage audio-visuel du M.R.A.P. sur le racisme.

● A **Trappes** (Yvelines) : table ronde sur les problèmes de l'immigration (16 novembre).

● A **Toulon**, le 21 novembre, meeting organisé par le M.R.A.P., l'Union rationaliste et la Ligue des Droits de l'Homme, avec Roger Maria.

● A **Paris**, dans le 18^e : Journée de solidarité avec les travailleurs immigrés, organisée le 25 novembre par les sections du P.C.F., avec projection du film « Etranges étrangers ».

● A **Paris** également : débat le 15 novembre au lycée Saint-Louis sur la situation au Proche-Orient, avec Roger Maria, membre du Bureau national du M.R.A.P.

Ce n'est là qu'un premier aperçu, fort incomplet, de ce que sera novembre. Nous donnerons un compte-rendu d'ensemble dans notre prochain numéro.

Débat à Agen Livres et spectacles à Romilly

« Flambées racistes en France, pourquoi ? »... Sur ce thème un débat était organisé le 9 octobre au Centre culturel d'Agen par le comité local du M.R.A.P.

Animée par Jean Cussat-Blanc, président du comité et membre du Bureau national, la soirée a montré l'intérêt de la jeunesse pour la lutte contre le racisme.

Le comité d'Agen développe son action pour l'information de l'opinion publique, en même temps qu'il poursuit ses efforts pour l'alphabétisation des travailleurs immigrés.

Meeting à Antibes

Résultat de l'activité déployée par le comité départemental des Alpes-Maritimes, un comité local du M.R.A.P., animé par G. Pelgrin, vient de se constituer à Antibes, après Nice et Grasse.

Il a été l'initiateur d'un meeting sur le thème « Halte au racisme ! » qui s'est tenu le 2 octobre, avec le concours de nombreuses organisations : C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., S.N.E.S., S.N.E.T.P., S.G.E.M., U.N.C.A.L., Parti communiste, Parti socialiste, P.S.U., Mouvement de la jeunesse communiste, U.F.F., U.J.F.F., Mouvement de la paix, Ligue des Droits de l'Homme, L.I.C.A., F.N.D.I.R.P., A.N.A.C.R., Témoignage chrétien, Christianisme social ; le pasteur Jean Nouvelon et l'abbé Metge se sont également associés à cette manifestation.

NOTRE CARNET

EMMANUEL ROBLES ELU A L'ACADEMIE GONCOURT

Emmanuel Roblès, qui vient d'être élu à l'Académie Goncourt, est membre du Comité d'honneur de M.R.A.P. : cette haute distinction est ressentie avec joie par notre Mouvement, d'autant plus que toute l'œuvre d'Emmanuel Roblès est dédiée à la dignité et à la fraternité humaines.

Né à Oran en 1914, Emmanuel Roblès a profondément senti et exprimé dans toute sa complexité la vie des populations diverses de l'Algérie coloniale : Arabes, Européens de différentes origines, juifs. Condisciple et ami de Mouloud Ferraoun, il a été meurtri par la guerre d'Algérie. La guerre d'Espagne et celle de 1939-45 l'ont aussi douloureusement marqué. Lauréat du Prix Populiste et du Prix Fémina pour ses romans (« Travail d'Homme » en 1943, « Les Hauteurs de la Ville » en 1948), il a aussi écrit pour le théâtre plusieurs pièces, dont « Montserrat », la plus célèbre.

Nos deuils

A quelques semaines d'intervalle, le foyer de nos amis Claude Richard et Christiane Perrin est doublement frappé : après son père, Christiane Perrin vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Edith CLOSTRE, née Cyrus. Nous leur exprimons notre très sincère sympathie.

Permanence juridique

En application de la loi contre le racisme, du 1^{er} juillet 1972, le M.R.A.P. met à votre disposition une permanence juridique (CHAQUE MARDI DE 18 A 20 HEURES).

Le rôle de cette permanence est de vous assister, que vous soyez victime d'une discrimination raciale, ou que vous ayez un problème administratif quelconque (logement, expulsion, carte de travail ou de séjour...).

Au Havre

La soirée organisée au Havre le 28 septembre par le M.J.C., avec le M.R.A.P., a connu un très grand succès. Plus de 300 personnes ont participé activement au débat, dirigé par M. Leroyer, directeur de la M.J.C., et Michel Calef, président de la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme.

Organisé de façon originale, ce débat portait sur trois aspects du racisme au Havre : conditions de vie des travailleurs immigrés ; attitude des autorités ; conditions de travail. Chacun de ces points était présenté par un montage audio-visuel, suivi de témoignages vécus, puis d'un bref exposé de deux membres du M.R.A.P. venus de Paris : Sally N'Dongo et M^e René Blum ; la discussion s'engageait ensuite.

Parmi les nombreuses interventions, signalons celles de Mme Rubé, adjoint au maire, et du représentant de l'Amicale des Algériens en Europe.

Pour les exilés chiliens

Le M.R.A.P. participe avec plus de dix autres organisations (1) à une campagne pour obtenir du gouvernement qu'il prenne des mesures en vue d'accueillir les Chiliens menacés par la répression de la junte, et qui demandent asile en France. A la suite de diverses démarches, il a été obtenu que 200 exilés soient reçus dans notre pays.

Avant qu'un logement et un emploi leur soient accordés, les organisations ont décidé, pour répondre à l'urgence de la situation, d'assurer l'accueil de ces personnes pendant un ou deux mois (des indemnités étant prévues à cet effet).

NOUS INVITONS DONC NOS AMIS QUI POURRAIENT RECEVOIR UN OU PLUSIEURS REFUGIES POUR QUELQUES SEMAINES DE LE FAIRE SAVOIR IMMEDIATEMENT AU M.R.A.P. (TEL. 231-09-57).

(1) Amnesty international (section française), Association française des juristes démocrates, Association internationale des juristes démocrates, Centre d'orientation sociale, C.I.M.A.D.E., C.O.J.A.S.O.R., M.R.A.P., Secours catholique, Secours populaire français, S.S.A.E., A.N.A.C.R., Fédération internationale des droits de l'homme, Ligue française des droits de l'homme, Mouvement international des juristes catholiques.

AU FIL...

■ Au Congrès mondial des forces pacifiques, qui s'est tenu à Moscou du 25 au 31 octobre, le M.R.A.P. était représenté, dans la délégation française, par M^e Roland Rappaport, membre du Bureau national.

■ La manifestation pour le droit au logement, incluant les revendications des divers milieux populaires, y compris les travailleurs immigrés, a réuni des dizaines de milliers de personnes à Paris, le 23 octobre, de la Bastille à l'Hôtel-de-Ville. Le M.R.A.P. figurait parmi les seize organisations qui appelaient à cette manifestation ; il était représenté par Lucky Tiphaine, secrétaire nationale dans la délégation qui s'est rendue le 29 octobre à l'Hôtel Matignon et qui, malgré le rendez-vous pris avec les services compétents du Premier ministre, a été reçue... par un gendarme.

■ Pierre PARAF, président du M.R.A.P. a donné une conférence de presse à Saint-Etienne, où il s'est rendu le 23 octobre pour une vente-signatures de livres et une conférence.

■ Les animateurs de la Commission Jeunes du M.R.A.P. ont rencontré une délégation de l'U.N.E.F. Ils ont décidé d'agir en commun contre les discriminations dont sont victimes de nombreux étudiants étrangers et de couleur, dans les domaines du logement et de l'emploi.

■ Au nom du M.R.A.P., M^e George-Laure Pau, membre du Bureau national a participé aux travaux de la commission sur les immigrés, au 23^e Congrès de l'action sociale d'Ile-de-France, le 30 septembre à Versailles.

■ Le comité du M.R.A.P. de Pontoise se consacre à l'organisation d'assemblées intitulées « La parole aux migrants » qui se dérouleront plusieurs vendredis successifs à la M.J.C. Sont déjà prévues des soirées animées par des travailleurs algériens (film, débat, orchestre, exposition de tableaux) et portugais.

■ Fin juillet, le Comité d'entreprise de la régie Renault a organisé un débat sur le racisme dans le cadre du stage destiné aux moniteurs de ses colonies de vacances. C'est Roger Maria, membre du Bureau national du M.R.A.P., qui a animé ce débat.

DES JOURS

DEAUX DES CADEAUX DES CADEAUX DES CADEAUX DES

Vente de l'Amitié

du samedi 1^{er}
au samedi 29 décembre
au M.R.A.P.

120, rue Saint-Denis, Paris-2^e
(Métro Etienne-Marcel ou Réaumur-Sébastopol)

*Un choix original
d'objets artisanaux de divers pays,
de livres, de disques*

Ouvert tous les jours (y compris samedi) de 10 à 19 heures. Nocturnes le vendredi jusqu'à 22 heures.

*En choisissant à la
Vente de l'Amitié
tous vos cadeaux
de fin d'année, vous
aiderez le M.R.A.P.*

éducation à la fraternité

Voyage autour de ma classe

J' les voyages... Est-ce la raison secrète, en réalité bien futile et peu avouable, qui m'a fait me pencher sur le sort de ces enfants dits « étrangers » ?

Un seul dénominateur commun, lorsqu'ils franchissent le seuil de la classe d'initiation : ils ne sont pas Français, et il leur faut vivre en France, pays dont ils ignorent la langue, les traditions, la culture... et il leur faut, pour la plupart, passer d'une vie rurale, avec tout ce qu'elle comporte de liberté, à une vie citadine dont les interdits sont aussi nombreux que variés et souvent, incompréhensibles. (Je pense à cette jeune Kabyle de douze ans, jamais scolarisée, arrivant tout droit de son village isolé sur un piton rocheux, figé dans ses traditions ancestrales... Ah, quelle joie ce fut pour elle de découvrir ces cascades bruyantes que sont les chasses d'eau des toilettes ; peu lui importaient les portillons de contrôle automatiques, il est si facile de passer dessous ; par contre comment imaginer qu'il soit possible de faire s'ouvrir une porte fermée par la simple pression d'un doigt sur un bouton blanc ?...)

Les voici donc, ces enfants, arrivant chez nous, anxieux (et comment ne pas l'être ?) souvent hostiles, conscients du handicap terrible que constitue leur nationalité étrangère. Eh bien ! faisons en sorte que ce handicap se transforme en avantage, et que cette classe transitoire qui les accueille soit pour eux l'occasion d'une expérience unique. Nos petits Algériens, Anglais, Espagnols, Portugais, Yougoslaves vont donc apprendre non seulement le français, mais aussi, qu'au-delà de leur

propre pays et au-delà de la France, existent d'autres civilisations, d'autres cultures, d'autres traditions...

Oh, tout n'est pas qu'harmonie et entente cordiale, et si l'on n'y veille de près, de virulentes discussions peuvent s'engager ; mais ces frictions sont de courte durée. Documents et cartes mis à la disposition des enfants permettent des échanges fructueux. On regarde cartes et plans avec des yeux tout neufs quand, çà et là, sur la carte d'Europe et d'Afrique, des noms de camarades viennent se placer, personnalisant un puzzle particulièrement abstrait. Vesna nous montrera les champs de neige qu'elle fréquentait en Yougoslavie, Katherine la Tamise qui traverse Londres comme la Seine traverse Paris... et comme le Douro traverse Porto, ajoutera Ramiro, mais les bateaux transportant les fûts de porto constituent une indéniable originalité qui sera exploitée et reprise sur de nombreux dessins.

Suivant l'exemple de leurs camarades portugais, les autres enfants évoqueront aussi par la peinture leur pays. Matthew dessinera Saint-Paul's Cathedral, Farida la cueillette des olives en Algérie et Emilia celle des oranges. Trop difficile à dessiner, la préparation du couscous nous sera mimée, et Victoria, déjà en possession d'un certain vocabulaire français, nous expliquera, les yeux brillants, la bouche gourmande, ce qu'est une paella à Valencia. A Noël, la classe apprendra, amusée, que les petits Anglais accrochent leurs chaussettes au pied de leur lit, que le Père Noël yougoslave, sans doute pressé, dépose les

paquets devant les portes des maisons, et que les petits Espagnols doivent attendre l'arrivée des Rois Mages pour recevoir leurs cadeaux. Ainsi, au fil des jours, ces enfants apprendront-ils à se connaître, à s'aimer, et leur sensibilité aux événements survenant dans les divers pays de notre petite communauté sera devenue telle que ce sera un Portugais qui nous informera des grèves ayant eu lieu le 1^{er} mai en Angleterre...

Parmi tous ces échanges, leurs langues vont, à certains moments, se tailler une place de choix. On s'entraîne à imiter le « the » anglais, le « rrr » yougoslave. Katherine se passionnera pour l'arabe et Farida tentera de lui en apprendre l'alphabet. Les caractères cyrilliques plongeront la classe dans une grande perplexité, mais ne séduiront personne. Il n'en sera pas de même de la langue de Shakespeare...

Il serait facile de multiplier ces exemples qui ont contribué à créer dans la classe un climat de confiance et de solidarité. Chaque nouvel élève est spontanément accueilli et aidé ; dans la cour de récréation, on retrouve les amis de l'an passé. Les contacts avec les autres élèves de l'école s'établissent plus difficilement, mais la petite communauté internationale est parfaitement acceptée.

Après une année passée dans cette classe d'initiation, dont je n'évoquerai pas les nombreux problèmes pédagogiques qu'elle pose, les élèves sont dirigés vers un cours de leur niveau : une nouvelle étape à franchir...

Simone ROCHARD.

A Sartrouville, professeurs et lycéens contre le racisme

Notre ami Claude Richard, de Sartrouville (Yvelines), nous fait savoir que la Journée nationale du 25 septembre contre le racisme, à l'appel des syndicats, a connu un grand succès dans cette ville, au lycée E.-Galois.

Sur invitation du S.N.E.S. et du S.G.-E.N., et avec l'accord du Proviseur, deux tables pour l'exposition et la vente de documents du M.R.A.P. et du C.L.E.-P.R. ont été disposées dans la salle des professeurs et dans une salle ouverte aux élèves par les professeurs d'Histoire et Géographie. De nombreux débats sur le racisme ont eu lieu dans les classes, pendant les heures de cours.

A l'assemblée des professeurs, la motion suivante a été unanimement approuvée :

« Le S.N.E.S. et le S.G.-E.N. du lycée E.-Galois de Sartrouville, réunis le 25 septembre 1973, dans le cadre de la Journée d'action syndicale contre le racisme en France,

— condamnent la campagne raciste fomentée par les groupes fascistes et dénoncent la passivité du pouvoir ;

— exigent l'abrogation de la circulaire Marcellin-Fontanet ;

— exigent l'application effective de la loi du 1^{er} juillet 1972 ;

— réclament la discussion devant le Parlement d'un statut de l'immigration qui garan-

tisse la dignité des travailleurs étrangers et l'égalité des droits avec les travailleurs français ;

— demandent à tous les travailleurs d'éviter le piège de la division raciste ;

— exigent que le ministre de l'Éducation nationale prenne les dispositions qui permettent aux enfants des travailleurs immigrés de poursuivre leurs études à égalité de chances avec leurs camarades français, tout en maintenant un contact avec leur culture d'origine (par exemple, par la mise en place à tous les niveaux scolaires de cours d'arabe et de portugais) ;

— demandent aux enseignants de susciter chez leurs élèves la réflexion sur le rôle et la condition des travailleurs immigrés et sur la montée du racisme en France. »

21 lycéens en Algérie

Un voyage de quinze jours, organisé à l'initiative de Mme Annie Bounila, professeur à Fameck (Moselle), avec le concours des associations « France-Algérie » et « Ad Lucem » a permis à vingt-et-un jeunes élèves de terminales de visiter l'Algérie.

Cette expérience, largement positive sur le plan des contacts humains, en rapprochant jeunes Français et Algériens, a favorisé la disparition de nombreux préjugés racistes.

Nous publions ci-dessous des extraits du rapport de voyage rédigé par un jeune lycéen au nom de ses camarades :

Venu en Algérie pour être confronté à un dépaysement géographique, ainsi qu'à un pays de culture musulmane sur la voie du socialisme, c'est l'accueil chaleureux qui nous a partout été réservé par la population qui a le plus marqué mon séjour.

... C'est au niveau de la civilisation musulmane même que le dépaysement a été le plus total. Nous avons été en contact avec une mentalité très différente de la mentalité française et encore plus de la mentalité lorraine. La culture musulmane s'affirme et éclate partout. et j'ai eu la ferme impression que cette culture est bien enracinée et entretenue par les masses populaires : les gens sont conscients de son originalité et en sont fiers. Ainsi, l'art, les spectacles, les loisirs prennent partout un haut niveau culturel (musique sacrée à la radio, articles des journaux...).

Cette originalité qui est propre aux pays arabes et aussi à l'Algérie, s'imprègne dans l'architecture, l'artisanat, les musées qu'il nous a été donné de visiter. Mais cette culture, loin d'être austère, laisse aussi la place aux traditions populaires et aux aspirations de la jeunesse. Ainsi, on a noté un parallélisme très étroit entre la culture arabe et la culture occidentale à tous les niveaux : dans les magasins, livres en français cotoient livres en arabe, disques anglais cotoient disques arabes. Partout, l'on a l'impression que l'Algérien essaie de concilier ces deux cultures auxquelles il est confronté.

L'influence moderniste se fait sentir, et j'ai été surpris de constater un certain recul des traditions et du conservatisme par rapport à l'idée que je m'étais faite au départ. J'ai ainsi rencontré plus de femmes émancipées et moins de fidèles pratiquant l'Islam. Je ne voudrais pas ici prendre position pour l'une ou l'autre des tendances qui secouent le monde islamique, mais j'expose ce que j'ai vu en fonction de ce que je croyais avant.

Quoi qu'il en soit, c'est surtout sur le plan social que ce voyage s'est révélé fructueux et plein d'enseignements.

Sur ce point, cela a été pour nous tous une grande révélation, et on peut dire que les Algériens ont fait honneur à la réputation de cordialité et au sens de l'hospitalité des populations du Sud !

Ainsi, à Alger, nous avons été hébergés tous dans une seule famille qui a trouvé cela tout naturel !... Partout, et sans exception, les municipalités comme les particuliers ont mis en œuvre la meilleure bonne volonté pour rendre notre séjour le plus agréable possible. Ainsi, il a régné une chaude ambiance au sein du groupe même, ce qui lui a permis de s'extérioriser et a rendu le dialogue très facile avec la population. La présence de camarades algériens dynamiques, souvent de guides locaux sympathiques, a amené une meilleure compréhension de l'Algérie au sein de discussions intéressantes et d'une confrontation des modes de vie (habillements, chants, danses, instruments de musique...) très constructives. Ce climat de détente a ainsi eu une influence bénéfique au sein du groupe même et a permis aux éléments les plus renfermés de s'exprimer et de satisfaire leur curiosité.

« Nous ne regardons plus les immigrés de la même façon... »

Ainsi, la gentillesse et la bonne volonté des habitants restera le caractère dominant qui a marqué notre séjour en Algérie.

Mais si ce voyage nous a permis de se faire une meilleure idée de l'Algérie

Rencontre C.L.E.P.R.-S.G.E.N.

Une rencontre a eu lieu, le 15 octobre entre une délégation du C.L.E.P.R. (1) composée de Marc-André Bloch, président d'honneur, Albert Lévy et Renée Baboulène, et une délégation du S.G.E.N., comprenant Alain Bourgarel, Richard Guénin et Alain Fouqué.

Les représentants du S.G.E.N. ont d'abord exposé la plate-forme de leur syndicat (affilié à la C.F.D.T.) sur la scolarisation des enfants d'immigrés ; ils ont souligné notamment que la situation de ces enfants ne peut-être isolée du contexte social ni des difficultés que rencontrent l'ensemble des enfants vivant dans ce même contexte.

Après un bref échange de vues à ce sujet, a été abordée la question de la

et d'abandonner nos préjugés, je crois devoir également formuler quelques remarques.

Etant franchement antimilitariste, j'ai été surpris de rencontrer quelquefois les caractères d'un pays autoritaire, militariste et nationaliste. Si l'on interroge les gens pour savoir s'ils se sentent libres, ils répondent que leur pays se trouve dans un état de veille constante. Il est bien certain que la voie socialiste n'est pas toujours rose et il est navrant de constater que les dirigeants et le peuple algérien doivent constamment se montrer vigilants et prêts à affirmer leur liberté.

J'ai été assez étonné par la présence de nombreux touristes, et je crois qu'il serait dommage que l'Algérie se laisse recoloniser de cette façon pour perdre son originalité précieuse et devenir une « usine à vacances ».

D'autre part, comme le concept même de notre voyage a reposé sur un but touristique, je crois que nous n'avons été que très peu confrontés aux problèmes économiques et agricoles des régions centrales (Kabilies, Constantinois). A Bou-Saada, il aurait été intéressant, je crois, de ménager plus de contacts avec la population afin de la mieux comprendre.

Quoi qu'il en soit, je garde un très bon souvenir de mon séjour en Algérie. De l'Etat algérien, je garde l'image d'un pays qui s'affirme et se construit et qui devrait avoir droit au respect des autres nations occidentales. Il est certain en tout cas, qu'après ces quinze jours passés en Algérie, nous ne regarderons plus les travailleurs immigrés algériens de la même façon qu'auparavant.

A.W.

Diffusion de couture

Real

Créations Arlette Nastat

vager nastat

43, rue d'Aboukir, Paris-2^e. Tél. : 508-88-60

mode enfantine

RAINETT



Bon pour un catalogue en couleurs à retourner à RAINETT B.P. 233 75063 Paris Cedex 02

Je désire recevoir gratuitement le catalogue et la liste des dépositaires Rainett.

M. _____